## COMPTE RENDU

### ADRESSÉ A LA

### COMMISSION SUPÉRIEURE DES ARCHIVES

PAR

M. CHARLES BRAIBANT
Directeur général des Archives de France
Président d'Honneur
du Conseil International des Archives



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE
1959

## COMPTE RENDU

# ADRESSÉ A LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES ARCHIVES

PAR

M. CHARLES BRAIBANT
Directeur général des Archives de France
Président d'Honneur
du Conseil International des Archives



PARIS IMPRIMERIE NATIONALE 1959

## HOMES SEMENT

regions on this said the financial of

ALBERTAN BURRURANA

## COMMISSION SUPÉRIEURE DES ARCHIVES SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1958

### RAPPORT ANNUEL

DU

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Comme j'ai l'habitude de le faire, je rendrai compte à la Commission de l'activité des services qui me sont confiés, sous les diverses rubriques ci-après énoncées :

- I. Rayonnement extérieur des Archives françaises;
- II. Problèmes généraux relatifs à l'ensemble des services d'archives français;
- III. Activités de la Direction des Archives de France;
- IV. Activités des Archives nationales;
- V. Activités des Archives départementales.

#### I. Rayonnement extérieur des Archives françaises.

Nous constatons que les Archives françaises sont de plus en plus appréciées à l'étranger.

#### A. Stage technique international

Ce stage que j'ai créé en 1951, et que dirige avec beaucoup d'autorité M. le Conservateur en chef Albert Mirot, a reçu en 1958 dix-neuf stagiaires appartenant aux pays suivants : République Fédérale d'Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pérou, Yougo-slavie (1).

<sup>(1)</sup> Outre ces pays l'Afghanistan, la République démocratique d'Allemagne de l'Est, l'Autriche, le Canada, Costa-Rica, Cuba, le Danemark, l'Egypte, la Grèce, Haïti, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, Israël, le Liban, le Maroc, l'Ile Maurice, Monaco, la Pologne, le Portugal, la Suisse, la Tunisie, la Turquie, l'U.R.S.S., les U.S.A., le Viet-Nam, nous avaient envoyé des stagiaires les années précédentes. Certains pays asiatiques notamment le Japon et le Pakistan, peut-être même la Chine, nous enverraient des archivistes, si j'avais les très modestes moyens de doter le stage d'une section de langue anglaise. Il serait facile de démontrer que cela profiterait non seulement à l'administration de ces pays et à l'histoire, mais aussi à notre langue dans une partie du monde où il est de fait qu'elle a malheureusement moins d'accès qu'autrefois.

La Commission remarquera que trois de nos stagiaires venaient de l'Amérique latine, c'est-à-dire de l'une des régions du globe les plus importantes pour le rayonnement de notre culture.

L'un de nos stagiaires était un inspecteur général des Archives, un autre secrétaire général d'Archives nationales.

Depuis l'année dernière, tous les jeunes archivistes-paléographes belges passent par notre stage. C'est une preuve de confiance de M. l'Archiviste général du Royaume Étienne Sabbe, qui nous touche beaucoup (1).

Notre stage se développerait plus rapidement encore si son progrès n'était entravé par la difficulté que nos stagiaires éprouvent à se loger. Comme je tiens à ce que le stage international ait lieu en même temps que le stage des chartistes, ce qui donne les meilleurs résultats scientifiques, professionnels et psychologiques, je suis obligé d'en fixer l'époque aux trois premiers mois de l'année, c'est-à-dire entre le dépôt et la soutenance des thèses des futurs archivistes-paléographes. A ce moment toutes les chambres de la Cité universitaire sont occupées. Bien que M<sup>me</sup> Labrousse, secrétaire du Comité d'accueil aux étudiants étrangers, nous aide avec beaucoup de bienveillance à procurer des chambres dans de bonnes conditions à nos stagiaires, certains de leurs confrères reculent devant le prix relativement très élevé du séjour de Paris. C'est ce qui m'a déterminé à entreprendre la construction d'une maison des archivistes étrangers et des chartistes.

Ces derniers disposeront à l'avenir d'un certain nombre de chambres. C'est d'autant plus nécessaire que leurs études sont longues et onéreuses et qu'ils ne disposent malheureusement pas encore du traitement que j'ai demandé pour eux dans un article publié le 28 juillet 1956.

La maison des archivistes étrangers et des chartistes commence à s'élever en face du bas-relief des chevaux du soleil dans la cour des écuries de Rohan. Ainsi cette charmante cour sera close sur les quatre côtés dans son style original; auparavant son côté occidental était occupé par un mur lépreux qui avait toujours fait mon désespoir et que j'ai fait abattre au commencement de cette année.

#### B. Table ronde des Archives

Cette conférence internationale d'Archives que j'ai créée en 1954 à un niveau élevé (directeurs généraux d'archives, inspecteurs généraux, conservateurs en chef) s'est réunie cette année, à Wiesbaden, pour la quatrième fois.

J'ai fait publier cette année, et expédier à chaque membre de la Commission, les actes des trois premières Tables rondes dont voici les lieux de réunion et les sujets :

Paris (1954): Les Archives et l'enseignement; Namur (1955): Les Archives en formation;

Zagreb (1957) : Place des Archives et des archivistes dans l'État.

<sup>(1)</sup> Il est possible que la même mesure soit prise pour les jeunes archivistes portugais.

Je pense que les actes de cette dernière Table ronde intéresseront particulièrement les membres de la Commission car l'essence même et la raison d'être de notre profession y ont été examinées à fond. Les délibérations furent par moments passionnantes.

Je m'efforce de limiter le nombre des participants à trente-cinq, quarante au grand maximum. Ainsi les débats ont un caractère d'intimité et de confiance qui leur donne tout leur prix et contribue beaucoup à la qualité des résolutions prises.

J'ajoute que jusqu'à présent les débats ont toujours eu lieu uniquement en français, chose aujourd'hui malheureusement trop rare et peut-être même unique dans les conférences internationales.

Cette année, pour la conférence de Wiesbaden, j'avais donné comme thème de discussion : Les domaines nouveaux de l'utilisation des Archives. Trois séances ont été consacrées respectivement aux sujets suivants : Les Archives et l'histoire littéraire, les Archives et la géographie, les Archives et l'économie contemporaine. Les séances ont eu lieu les 19, 20 et 21 mai, à une époque où la France vivait dans l'inquiétude. La délégation française, qui se composait de M. Robert-Henri Bautier et de moi-même, a été d'autant plus sensible aux témoignages d'affection dont elle a été l'objet de la part de tous nos collègues des pays de l'Ouest ou de l'Est.

Nos hôtes d'Outre-Rhin, le Dr Winter, directeur des archives de la République Fédérale, et le Dr Sante, directeur des archives de Hesse-Nassau, notamment, nous ont prodigué des attentions qui nous ont profondément touchés. M. le Professeur Hübinger, directeur général de la Culture au ministère de l'Intérieur de Bonn, qui joue dans la République Fédérale un rôle un peu comparable, mutatis mutandis, à celui d'un ministre de l'Éducation nationale dans un État centralisé, a bien voulu faire à deux reprises, mon départ pour l'Allemagne ayant été retardé, le voyage de Bonn à Wiesbaden et Francfort, c'est-à-dire un parcours de près de huit cents kilomètres, pour me rencontrer.

J'ajoute que, pour cette Table ronde comme pour toutes les autres, le concours de M. Robert-Henri Bautier m'a été infiniment précieux.

La prochaine Table ronde aura lieu à Lisbonne du 2 au 5 juin 1959 avec pour thème  $Les\ Archives\ et\ la\ recherche\ historique.$ 

#### C. Visites de personnalités étrangères

Ces visites sont de plus en plus nombreuses. Il ne peut être question ici de les énumérer. Je me borne à dire que, il y a quinze jours, j'ai guidé à travers les Archives nationales le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur à Paris d'un des pays où la culture est la plus développée, l'Uruguay.

La semaine dernière, le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale du Pakistan est venu passer trois jours aux Archives nationales.

Il y a deux mois, comme je le fais chaque année depuis que je suis directeur, j'ai réuni tous les archivistes français en un congrès annuel. Celui-ci s'est tenu à Grenoble, à l'occasion de l'inauguration du magnifique dépôt des

Archives de l'Isère. J'ai invité à cette occasion les directeurs généraux des Archives de Belgique, de Pologne, d'Allemagne Fédérale, les directeurs des Archives d'État de Genève, de Francfort-sur-le-Main, les inspecteurs généraux des Archives d'Italie et d'Espagne, le surintendant des Archives du Piémont et le R.P. Baudry, représentant des Archives du Canada.

Tous ont répondu à mon appel. Nous avons passé, avec ces collègues, quatre journées des plus cordiales. En pareille circonstance, je tiens à ce que nos hôtes étrangers ne rentrent pas chez eux avec l'impression que la France vit sur son passé. C'est pourquoi on leur a montré, sur ma demande, quelques magnifiques réalisations de l'initiative dauphinoise, notamment les installations de la firme Neypic où ils ont vu les modèles du canal de Suez et du haut barrage d'Assouan et où se poursuivent de passionnantes expériences d'hydraulique.

#### D. Échange d'archives franco-allemand

Nous avons pu régler, il y a quelques semaines, un litige franco-allemand qui durait depuis 1945. Il s'agit d'un échange d'archives allemandes entreposées à Strasbourg et d'archives françaises qui étaient demeurées à Karlsruhe.

#### E. Expositions franco-étrangères

L'Exposition universelle de Bruxelles comportait un stand des Archives de France. M. le Président Pierre de Gaulle, commissaire général de l'Exposition, attachait une importance particulière à ce stand et il était venu spécialement aux Archives avec M. le Professeur Antoine pour fixer les conditions de notre participation.

Notre stand a été fort bien organisé par M<sup>11e</sup> de Tourtier que j'en avais chargée. Il y a lieu de remarquer que la France est le seul pays qui ait consacré un stand à ses Archives.

Dans la série des expositions consacrées aux rapports de la France et de tel pays étranger et qui a déjà comporté « France-Canada », « France-Brésil », « France-Écosse », que Sa Majesté la Reine-Mère de Grande-Bretagne était venue exprès à Paris pour inaugurer, a pris place cette année « France-Belgique » à propos de l'exposition de Bruxelles. M. Jean Benedetti, préfet du Nord, inspecteur général de la 2º Région, a bien voulu accepter, sur ma demande, de l'organiser à Lille et a obtenu du Conseil général l'octroi du crédit de cinq millions que j'avais sollicité. Cette belle manifestation, à laquelle M. Piétresson de Saint-Aubin, directeur des services d'Archives du département du Nord, a apporté tous ses soins, présentait entre autres merveilles la plus ancienne charte en français prêtée par la municipalité de Douai et le plus ancien texte littéraire de notre langue, la séquence de sainte Eulalie, que nous avons pu montrer grâce à l'obligeance de M. Lefrancq, conservateur de la Bibliothèque de Valenciennes, et à la bienveillante autorisation de mon collègue et ami des Bibliothèques, M. Julien Cain.

La municipalité de Paris vient de m'aviser qu'elle assure le financement de l'exposition « Paris-Rome » destinée à concrétiser le jumelage des deux

capitales. Le principe de cette manifestation avait été arrêté au cours d'une réunion que j'avais provoquée aux Archives nationales et à laquelle avaient pris part LL. EE. le Nonce apostolique et l'ambassadeur d'Italie, ainsi que MM. les Présidents du Conseil municipal et du Conseil général. Elle aura lieu en octobre 1959 et sera organisée par M. Bernard Mahieu.

En mai prochain, sera célébré à Paris le quatrième centenaire du premier synode, dont la commémoration attirera en France des délégations de tous les pays protestants. J'ai offert à cette occasion aux plus hautes autorités françaises de la Réforme d'organiser au Palais Soubise une exposition commémorative. Ma proposition a été acceptée.

Vers la même époque, aura lieu dans les principales villes de Yougoslavie, une exposition consacrée à « Napoléon et les peuples yougoslaves ». J'en avais eu l'idée lorsque j'ai constaté le très vif intérêt que le maréchal Tito prenait aux documents napoléoniens que je lui avais montrés lors de sa visite à Paris.

J'espère pouvoir organiser l'été prochain, à Paris, puis à Varsovie, une exposition « France-Pologne ».

Enfin, il est question d'organiser à la fin 1959, ou au début 1960, à Beyrouth, puis à Paris, une exposition sur «les Échelles du Levant» qui, m'ont dit mes amis libanais, aurait un heureux retentissement en Proche-Orient. Il n'est peut-être pas inutile de signaler que, si j'ai pu mettre ce projet sur pied, c'est grâce à un haut fonctionnaire libanais, qui a fait partie du stage international d'Archives, M. Adel Ismaïl, et à un remarquable professeur qui était chargé du service éducatif des Archives départementales de l'Hérault et qui, sur ma recommandation, a été placé, quelques jours avant la rentrée, à la tête des trois lycées français de Beyrouth. Ainsi les institutions qui ont été fondées pendant ces dernières années sur mon initiative commencent à s'épauler mutuellement, pour le bien du pays.

#### II. Ensemble des services d'archives français.

A. Application du statut du personnel scientifique des Archives de France

Nous avons procédé à la mise en place du statut du personnel scientifique des Archives de France (décret nº 56-1053 du 13 octobre 1956).

Je rappelle que ce statut, que j'ai obtenu au bout de sept ans d'efforts avec le concours inestimable de M¹¹e Rumeau, chef du Bureau du Personnel, et de MM. Guy Duboscq et François Dousset, qui ont été successivement mes adjoints à la Direction, est sans aucun doute le meilleur possible dans la conjoncture actuelle.

Deux ans d'expérience nous ont permis de vérifier cette constatation.

La fusion des deux corps des archivistes nationaux et départementaux donne les meilleurs résultats. Elle nous a permis d'appeler aux Archives nationales des fonctionnaires de mérite. En sens contraire, elle donnera la possibilité à des conservateurs des Archives nationales de revenir à leurs

origines provinciales en sollicitant des emplois importants de directeurs des services d'archives; tout cela pour le bien du service.

Le statut a relevé le standing moral et matériel des archivistes français. J'ai obtenu pour tous le titre de conservateur qui n'était attribué auparavant qu'à quatre fonctionnaires des Archives nationales en fin de carrière. De toute évidence, le titre d'archiviste-paléographe dont tous sont investis et la qualité de leurs services leur donnaient droit à cet hommage.

Dans les départements, j'ai demandé pour les chefs de service le titre de directeur des services d'archives du département. C'était à la fois pour accroître leur autorité et pour souligner que, depuis mon arrivée à la direction, leur emploi, qui comportait auparavant la gestion du dépôt départemental et l'inspection des Archives communales, s'est enrichi de plusieurs éléments nouveaux : service éducatif, atelier de microfilmage, centre de documentation administrative, économique et sociale. En quelques années, j'ai pu obtenir qu'un tiers environ des départements soit doté de ces institutions nouvelles. dont l'utilité n'a plus besoin d'être démontrée. L'élan étant donné, il y a lieu d'espérer qu'avant peu toute la carte de France que j'ai fait placer dans mon bureau à cet effet sera recouverte des sigles appropriés. La nouvelle dénomination de nos chefs de services départementaux était donc, elle aussi, pleinement justifiée. J'ajoute que la promotion morale que je réclamais ainsi pour des hommes dont j'avais apprécié le mérite dans mes tournées d'inspecteur général, est l'un des avantages obtenus pour notre personnel scientifique qui m'ont coûté le plus de peine et de démarches.

Les traitements demeurent malheureusement trop bas. Mais c'est le cas de tous les émoluments de la Fonction publique.

Pour insuffisants qu'ils soient, les indices sont légèrement supérieurs à ceux d'autres catégories. D'autre part, l'avancement est devenu plus équitable et plus régulier. Les archivistes du cadre départemental qui étaient auparavant limités à l'indice 550 accèdent maintenant à l'indice 630. Aux Archives nationales, en compensation, le «bouchon» qui ralentissait de manière si fâcheuse l'avancement au milieu de la carrière a sauté (1).

Dans notre nouvelle organisation, il reste deux lacunes à combler.

La première, c'est l'insuffisance du nombre des conservateurs en chef. Je n'en ai obtenu que sept pour les Archives départementales. Encore m'a-t-il fallu sept ans pour arriver à ce résultat, car au début les Finances ne voulaient m'en accorder que deux. J'en aurais donc été réduit à diviser la France en deux régions, Langue d'oc et Langue d'oil!

Le minimum raisonnable serait de neuf, nombre qui correspond à celui des régions militaires, autrement dit des « igamies », c'est-à-dire à la division la plus large du territoire.

Voici l'autre lacune : nos conservateurs en chef, placés à la tête de régions doivent, selon le statut, être chargés de missions auprès des directeurs des services d'archives départementaux de leur région. Jusqu'à présent cet article

Les archivistes de l<sup>re</sup> classe les mieux notés marquaient le pas souvent pendant dix ans avant d'être promus conservateurs-adjoints.

du statut n'a pas pu jouer parce que le petit crédit nécessaire pour ces missions (720.000 fr.) m'a été refusé.

Ces lacunes — je les indique surtout pour rendre sensibles les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, mes collaborateurs et moi — n'affectent pas l'importance de l'œuvre accomplie.

Celle-ci profite autant à l'École des Chartes, notre pouponnière, qu'à la direction des Archives de France. Le progrès est général, mais il est surtout sensible dans le service départemental, c'est-à-dire pour le plus grand nombre de nos emplois.

On peut dire que, en raison des progrès qui ont déjà été accomplis dans certains départements pendant ces dernières années et qui, l'élan étant une fois donné, s'étendront peu à peu à toute la France, la vie du chef de service, légitimement nanti du titre de directeur, secondé par un adjoint archiviste-paléographe qui allège ses tâches, donnant l'impulsion à tout un ensemble de services, travaillant dans des conditions de confort égales à celles des entre-prises privées les plus modernes, pourvu d'un logement de fonctions commode et agréable, est complètement transformée.

#### B. Statut des documentistes-archivistes

La création d'un corps de vingt-cinq documentistes-archivistes est toujours à l'étude.

Le projet définitif, mis au point en 1958, comporte seize documentistesarchivistes en fonctions en France métropolitaine et neuf en fonctions dans les nouveaux départements algériens.

La création des seize emplois métropolitains aurait l'avantage de donner aux sous-archivistes, dont le ministère des Finances n'a pas voulu encore accueillir les justes revendications, la satisfaction à laquelle ils ont droit. Celle des neuf emplois d'Algérie est absolument indispensable pour permettre aux nouveaux départements de ce pays de fonctionner. C'est le seul moyen de résoudre cette importante question. Voilà pourquoi je l'ai proposé.

L'Administration du Délégué général, les préfets, les Finances algériennes, tout le monde est d'accord sur l'opportunité et l'urgence de cette création. Nous attendons depuis six mois que le feu vert soit donné par le ministère de la rue de Pivoli.

C. Nouveaux statuts du personnel scientifique des Archives des ministères des Affaires étrangères, de la Guerre et de la France d'outre-mer

Le nouveau statut du personnel scientifique des Archives des Affaires étrangères a fait l'objet du décret du 15 avril 1958. Parmi les dispositions de ce statut qui intéressent la Direction des Archives de France, la plus importante est celle qui exige que les archivistes des Affaires étrangères passent par notre stage (art. 4).

11

Enfin la moitié au moins des archivistes des Affaires étrangères seront détachés de la Direction des Archives de France (art. 5).

Des mesures analogues, à peu de choses près, sont prévues dans le nouveau statut des conservateurs d'archives du ministère de la Guerre (décret du 8 octobre 1958).

Ces dispositions, dont certaines ont été, paraît-il, introduites dans le texte par le Conseil d'État, montrent que la Direction des Archives de France inspire de plus en plus de confiance aux pouvoirs publics.

Un projet de statut du personnel scientifique des Archives de la France d'outre-mer dont l'adoption, si je suis bien informé, serait imminente, associe plus étroitement encore ces personnels à la Direction des Archives de France. Les archivistes en fonction à l'Administration centrale de la France d'outre-mer feront partie du cadre des Archives de France et affectés rue Oudinot.

Il reste à régler le sort des archivistes des nouvelles républiques d'Afrique noire. Sur ce point, je n'ai été saisi d'aucun projet. Cependant, la question est urgente, car c'est en même temps le sort des Archives de ces jeunes États qui est en jeu. Or elles sont aussi importantes pour le fonctionnement de leurs services publics que pour l'histoire des établissements français en Afrique.

La plupart des territoires qui se transforment actuellement en républiques autonomes ont eu leurs Archives organisées dans ces dernières années par le ministère de la France d'outre-mer, grâce à la bonne volonté de la Direction des Archives de France, qui a accepté de leur détacher d'excellents archivistes appartenant à son corps. Ces fonctionnaires sollicitent aujourd'hui la fin de leur détachement. Ils viennent me trouver en exprimant la crainte que l'œuvre remarquable qu'ils ont mise sur pied en Afrique noire ne se trouve compromise.

Deux solutions pourraient être envisagées : ou bien des archivistes pourvus du diplôme d'archiviste-paléographe appartenant au cadre scientifique de la Direction des Archives de France seraient mis à la disposition des nouvelles républiques, ou bien des archivistes spécialisés originaires de ces républiques seraient formés au cours d'un stage que je suis prêt à organiser si on le juge utile et si l'on m'en donne les moyens.

#### D. Organisation des Archives d'Algérie

Je renvoie à ce qui a été dit ci-dessus de la création du corps des documentistes-archivistes, condition de l'organisation des Archives des nouveaux départements algériens.

En prévision de cette organisation, j'ai obtenu que les directeurs des services d'archives des trois grands départements « igamiques » aient le titre de « conservateurs régionaux ». Cela leur permettra d'instruire les documentistes-archivistes et de coordonner leur action.

En outre, un comité des Archives algériennes a été créé dans le même but à Alger.

### E. Reconstitution des fonds et collections des Archives sinistrées pendant la guerre

Cette question concerne en fait les Archives sinistrées des quatre départements de l'Aisne, des Ardennes, du Loiret, de la Manche. Mais la solution que j'ai demandée et obtenue pour elles a valeur de principe. C'est pourquoi il en est question ici.

Une commission a été nommée pour examiner la question.

Elle était présidée par M. le Conseiller d'État Jean Hourticq, avec l'objectivité et la haute culture qu'on lui connait.

Le problème n'était pas facile à résoudre. On m'objectait que la reconstitution des dommages subis devait se faire à l'identique et qu'il était impossible de trouver une charte de saint Louis, une toile de Rembrandt, voire un exemplaire d'une édition originale de Racine exactement semblables à l'objet détruit. Je répondis que c'était là, à mon sens, une interprétation trop rigoureuse de la loi et que précisément, la reconstitution en identique étant impossible si l'on n'assouplissait pas le texte, nos départements et nos villes devraient renoncer à toute reconstitution de leurs trésors d'art et d'histoire. Ces collectivités seraient privées ainsi d'un droit reconnu à toutes les personnes physiques et morales de notre pays. Ce serait de toute évidence une injustice.

En ce qui concerne les Archives, je déclarai qu'il serait particulièrement cruel d'entraver la renaissance de ces études d'histoire régionale et locale qui sont indispensables pour entretenir l'attachement des hommes et des femmes de nos provinces au sol natal. Le meilleur moyen de donner aux élèves de nos lycées, de nos collèges techniques, de nos écoles du premier degré le sens de l'histoire, de leur faire toucher de la main pour ainsi dire le passé, n'est-il pas de développer les services éducatifs que j'ai créés dans les Archives départementales ?

Tous ces arguments, que j'ai soutenus devant la Commission, avec le concours efficace de M. François Dousset et en m'inspirant de l'exemple donné à Orléans par M. Louis Monnier, ont fini par prévaloir.

Le projet d'ordonnance comprenant les nouvelles mesures constituées essentiellement par l'indemnisation forfaitaire des dommages subis a été adopté il y a quelques jours par le Conseil d'État.

Il est à remarquer que les bibliothèques et les musées profiteront autant que les Archives de l'initiative prise ainsi par le directeur général des Archives de France.

#### F. Code des Archives de France

La complexité chaque jour croissante de l'appareil administratif a provoqué, surtout depuis dix ans, une augmentation considérable des textes relatifs aux services publics et aux administrations privées qui relèvent plus ou moins directement du Palais Soubise (Archives nationales, départementales, communales, hospitalières; dépôts d'Algérie et des départements d'outre-mer; archives notariales; depuis quelques années, papiers des entreprises nationalisées, archives d'entreprises privées ou chartriers dont les propriétaires sollicitent les conseils du personnel scientifique des Archives de France). Pour ne prendre qu'un exemple, le volume moyen annuel des circulaires adressées aux chefs des dépôts départementaux a atteint, entre 1948 et 1958, le double de ce qu'il avait été dans la période 1931-1947.

Ces chiffres donnent une idée de l'augmentation du volume des affaires traitées par la direction des Archives de France. Ils sont d'autant plus impressionnants que j'évite toute paperasse inutile; sachant que MM. les Directeurs des services d'archives départementales sont déjà accablés de besogne, je limite la correspondance qui leur est adressée au strict minimum.

Pour permettre à mes collaborateurs de Paris ou de province de se retrouver dans cette forêt documentaire, j'ai pensé à constituer un Code des Archives de France, qui fera suite à la seconde édition, publiée en 1931, du règlement des Archives départementales. Il comprendra cinq volumes. Le tome Ier sera consacré à l'organisation administrative et au personnel; le tome II concernera l'organisation technique des Archives départementales; le tome III comprendra le règlement général des Archives départementales; le tome IV présentera les délais de conservation des documents, et le tome V le règlement des Archives nationales.

La rédaction du tome I<sup>er</sup> du Code des Archives de France (Organisation administrative et personnel) a été confiée à M<sup>11e</sup> Simone Rumeau, administrateur civil au ministère de l'Éducation nationale, qui a reçu, dans l'organisation de la direction des Archives de France telle que je l'ai créée en 1951, le bureau du personnel. Les tomes II à IV sont préparés, avec les conseils de MM. les Inspecteurs généraux des Archives de France Marcel Baudot et Guy Duboscq, et de M. le Conservateur en chef François Dousset, par le service technique de la direction (M. Michel Duchein, M<sup>11e</sup> Élisabeth Houriez, M. Emmanuel Poulle, conservateurs).

Pour des raisons d'opportunité administrative, cette publication, qui sera utile, croyons-nous, aux archivistes, non seulement de France, mais de l'étranger, commence par le tome II. Celui-ci concernant l'organisation technique des Archives départementales, il en sera spécialement question dans la cinquième partie du présent rapport.

#### G. Missions des Archives de France

J'ai déjà eu l'occasion de rendre compte à la Commission de ce que j'ai créé en 1951 un système de missions des Archives nationales dans les ministères. Le missionnaire délégué dans une administration centrale a pour tâche de repérer toutes les archives en formation, de rendre aux bureaux celles qui leur sont encore utiles et qui ont été perdues de vue par suite de changement de chef, de déménagement, etc., de proposer, d'accord avec l'administration, la mise au pilon des papiers sans intérêt historique ni administratif, enfin, et surtout, d'envoyer aux Archives nationales, après triage et la plupart du temps après cotation sur place, les dossiers ou registres qui peuvent avoir une valeur historique. Si ce système avait toujours fonctionné on n'aurait pas eu à déplorer les véritables massacres d'archives qui se sont produits et qui empêcheront d'écrire certains chapitres de l'histoire de la IIIe République.

Faute de personnel, je n'ai pu doter jusqu'à présent de ce système que les ministères de l'Intérieur, des Finances, des Travaux publics, et de l'Éducation nationale. L'accueil favorable qu'il reçoit permet de croire qu'il sera bientôt étendu aux autres administrations centrales qui ne jouissent pas de la dérogation aux règles du versement.

Bien que ce système n'ait encore fonctionné que pour les Archives nationales, je suis persuadé qu'un jour viendra où, le personnel scientifique des Archives de France ayant cessé d'être squelettique, il sera possible de l'appliquer également dans les départements, et c'est pourquoi je crois à propos d'en parler dans cette partie de mon exposé. Dans les gros départements où les Archives sont éloignées de la Préfecture, il serait par exemple tout à fait utile aux directeurs des services d'archives d'être représentés dans les murs de celle-ci par un missionnaire chargé d'organiser les versements et de servir d'agent de liaison.

Revenons sur le terrain parisien. Pour la première fois, cette année, a fonctionné en fait, sinon en droit, une véritable mission non pas dans un ministère mais dans un grand service extérieur. Une de nos plus brillantes recrues de 1958, M. Robert Favereau, a été chargé d'organiser les archives de l'Académie de Paris. Il l'a fait avec un zèle, une méthode et une célérité dont je ne saurais assez le remercier.

M. Favereau vient d'être récemment affecté à la mission de l'Éducation nationale, qui avait été remarquablement mise sur pied par M. Henri Gilles. Il assume selon ses possibilités le service des archives de l'Académie de Paris en même temps que la mission de la rue de Grenelle. Mais il serait nécessaire qu'une véritable mission, qui pourrait dépendre de celle de la rue de Grenelle, soit installée à la Sorbonne pour les archives de l'Académie de Paris, avec juridiction sur celles des Facultés.

Dans quelques jours va fonctionner une autre mission des services extérieurs, celle de la Sécurité sociale. Je l'ai confiée à M<sup>11e</sup> de Saint-Exupéry, qui aura à étudier le sort de cette formidable documentation dont l'intérêt n'a pas besoin d'être démontré pour l'étude des structures sociales.

#### H. Personnel

Je ne parlerai pas ici du personnel scientifique des Archives nationales et départementales. L'éloge de son érudition et de son dévouement au bien public n'est plus à faire. Rappellerai-je le témoignage que portait déjà sur lui Sébastien Charléty en 1939 : « Nos archivistes travaillent en province et à Paris avec un zèle et une science que rien jamais ne distrait. »

On pourrait multiplier les appréciations de ce genre. Elles rendraient d'autant plus inadmissible l'exclusion de la prime de recherches dont les archivistes français ont été récemment les victimes. Ils sont donc étrangers à la recherche, ces érudits dont la fonction est de conseiller et de guider les chercheurs! Il y a là une injustice criante. Elle est fondée sur une sorte de jeu de mots inadmissibles. Elle atteint dans ses intérêts matériels un personnel très mal rétribué. Plus encore, elle le blesse au plus vif de sa dignité.

Je souhaite ardemment qu'elle cesse, dans l'intérêt non seulement du personnel en cause, mais des services français d'archives et de la Recherche historique elle-même.

Mais je voudrais dire que depuis dix ans que je suis à la tête de tous les personnels des Archives de France, je les apprécie chaque jour davantage.

Les sous-archivistes principaux, les sous-archivistes et les commis constituent vraiment des corps d'élite qu'une législation et une réglementation de plus en plus dépourvues de nuances ne permettent pas de traiter aussi bien qu'ils le mériteraient. Nos sténodactylos, nos secrétaires, montrent une application et un zèle de tous les instants. Nos ouvriers de l'atelier de reliure et de restauration des documents font l'admiration de tous ceux qui les voient au travail. Nos gardiens, malheureusement beaucoup trop peu nombreux, remplacent l'insuffisance de leur effectif par leur ardeur à l'ouvrage. Certains d'entre eux rendent des services nettement supérieurs à ce qu'on est en droit d'attendre d'eux (par exemple, M. Bénard à la section moderne).

J'ajoute que je ne suis pas moins content du très appréciable renfort de personnel de la rue de Grenelle qui est venu travailler au Palais Soubise lorsque j'ai créé les bureaux administratifs de la Direction centrale des Archives de France. Les administrateurs civils sont pour moi des collaborateurs hors de pair. Quant aux secrétaires et attachés d'administration, sténodactylographes, personnel de service, ils donnent toute satisfaction.

Tous ceux qui travaillent, à quelque titre que ce soit au Palais Soubise ou dans nos dépôts départementaux comprennent l'importance et la noblesse du rôle des archives françaises. Tous aiment la maison où ils travaillent et s'intéressent à ses progrès. Je suis de plus en plus fier de les diriger.

#### III. Activités de la Direction des Archives de France.

Je rappelle à la commission que je suis investi des doubles fonctions de directeur général des Archives de France et de directeur des Archives nationales. Étant donné le développement qu'ont pris ces dernières années ces deux institutions, le cumul devient accablant et bientôt sera impossible à supporter. De toute évidence il faudrait individualiser au plus tôt les deux fonctions.

J'en dirai de même des fonctions de mon adjoint, M. le Conservateur en chef François Dousset. Bien qu'il marque un dévouement de tous les instants, il ne pourra continuer longtemps à assurer le double emploi d'adjoint au directeur général des Archives de France et au directeur des Archives nationales.

Le courrier (départ et arrivée) qui était représenté en 1947 par 9 200 pièces en a comporté en 1957 43 800, soit une augmentation de 476 %. Comme nous faisons la chasse à tous les papiers qui ne sont pas absolument indispensables, ces chiffres représentent fidèlement l'augmentation du volume des affaires traitées par les deux Directions.

La Direction centrale des Archives de France, telle qu'elle a été constituée en 1951 sur ma proposition, comprend trois éléments :

1er Bureau. — Personnel (chef, M11e Rumeau, administrateur civil).

2<sup>e</sup> Bureau. — Budget et comptabilité (chef, M. Coulon, administrateur civil).

Service technique (chef, M. Duchein, conservateur aux Archives nationales).

Je ne saurais assez remercier M<sup>11e</sup> Rumeau du dévouement et de l'habileté avec lesquels elle m'a secondé surtout dans la tâche épineuse d'organisation des statuts de nos divers personnels. Tout ce que j'ai dit dans la deuxième partie de cet exposé des avantages que le personnel scientifique des archives et indirectement l'École des Chartes ont obtenus récemment lui est dû pour une grande part.

Le service du budget et de la comptabilité fonctionne à mon entière satisfaction entre les mains de M. Coulon. Je tiens d'autant plus à le signaler que la préparation du budget, notamment, se fait dans des conditions plus difficiles d'année en année.

Le service technique est conduit à la perfection par M. Michel Duchein. J'ai déjà parlé du *Code des Archives de France* que nous mettons en route. Le tome I<sup>er</sup> (Personnel) est rédigé par le 1<sup>er</sup> Bureau, mais les trois autres sont l'œuvre du Service technique conseillé par MM. les Inspecteurs généraux et M. F. Dousset. M. E Poulle, conservateur au service technique, a pris une part importante à leur élaboration, ainsi que M<sup>11e</sup> E. Houriez.

Je signalerai, parmi les principaux travaux actuellement élaborés par le Service technique, la mise au point, avec la Chancellerie, d'une réglementation des versements et des éliminations des archives des Tribunaux de commerce (qui sera diffusée au début de 1959) et la fixation des règles concernant la cotation des documents des Archives départementales (circulaire du 22 mai 1958).

Un certain nombre d'enquêtes ont été menées auprès des directeurs des Archives départementales : la plus curieuse est celle que j'ai demandée par ma circulaire du 25 juin 1958 sur la prononciation des noms de lieux.

M. Duchein a en outre publié, dans la revue Archivum, un important article sur les constructions des Archives départementales en France.

M. Poulle a pu se livrer à des études techniques importantes sur la protection des documents d'archives contre la lumière solaire.

Parmi les versements récents des administrations on peut signaler celui des dossiers médicaux du service de l'hygiène scolaire. C'est une sorte d'immense photographie de la santé de près de 10 millions de jeunes français. Une circulaire du 20 mai 1958 a étendu aux étudiants de l'enseignement supérieur des dispositions qui ne concernaient jusqu'à présent que le premier et le second degrés.

#### IV. Activités des Archives nationales.

#### A. Résultats d'ensemble

Si l'on constate, depuis quelques années, une régression sensible du volume des versements qui s'est élevé de 15 tonnes en 1945 à 58 tonnes en 1951 puis 112 tonnes en 1953 pour redescendre à 87 tonnes en 1956, 54 tonnes en 1957, 58 tonnes en 1958, le fait est dû à l'action efficace des missions que j'ai déléguées depuis 1951 près des divers départements ministériels et qui, après triage sur place en relation directe avec les services verseurs, ont pu ne diriger vers nos dépôts que des documents dont la conservation s'avère utile dans l'intérêt des historiens ou de l'administration.

Il n'en demeure pas moins que, dans un très proche avenir, il faudra faire face à un énorme afflux de documents, provenant, en partie, d'administrations qui, jusqu'à présent, n'ont jamais versé leurs dossiers. C'est ainsi que les services de la Sécurité sociale seront, dans un très bref délai, représentés sur nos rayonnages par un ensemble de documents dont le volume est difficile à chiffrer exactement, mais qui, tous triages achevés, demeurera encore considérable. Les versements attendus des services des Dommages de guerre s'étendront sur 108 kilomètres. Il est vrai que la plus grande partie de la documentation qu'ils contiennent sera dirigée plutôt vers les Archives départementales que vers les Archives nationales, où seront engrangés cependant toutes les pièces administratives centrales. Pour citer un autre exemple, il est, dans la banlieue Est une baraque où se trouvent des archives de grande importance à tous égards qui ne couvriront pas moins de 3 000 mètres de rayonnage. Il va falloir évacuer la baraque. Que fera-t-on de ces précieux documents? Les accueillir aux Archives, certes, mais déjà les 40 kilomètres de tablettes (soit l'équivalent de certains dépôts nationaux d'Europe) dont j'ai pu augmenter les rayonnages des Archives nationales en dix ans, ont été dévorés. (Je rappelle que le kilométrage actuel de notre grand dépôt s'élève à 220 km, alors qu'il était de 180 en 1948.)

#### B. Les bâtiments

Le problème de la place demeure en effet tragique aux Archives nationales, en dépit des possibilités que semblait offrir l'extension décidée par un arrêté du 18 juillet 1941.

La libération progressive des locaux visés par l'extension se poursuit concurremment avec les grands travaux que j'ai entrepris d'autre part pour donner aux Archives nationales les moyens de mener à bien leur mission. Il y a un an, le 7 novembre 1957, était inauguré le grand bâtiment neuf, amorcé sous Louis-Philippe, et réalisé dans le style administratif de la monarchie censitaire, dont les grandes arcades aveugles ne manquent point d'une certaine grandeur. Équipé de rayonnages « denses », qui permettent de gagner environ 40 % de place sur le système traditionnel, avec ses 12 kilomètres, il a immédiatement permis de dégager des locaux encombrés où les documents s'entassaient, faute de place.

En ce moment même, aux quatre coins de cette véritable ville que j'ai proposé d'appeler « la Cité de l'histoire » sont ouverts des chantiers en pleine activité. Certains même sont près d'achever leur tâche : c'est ainsi que se termine l'aménagement, à l'angle sud-ouest du quadrilatère, d'une salle d'exposition permanente où seront présentées les productions de notre atelier sigillographique, aussi instructives que charmantes et de plus en plus goûtées des maîtres de l'enseignement, de leurs élèves, et aussi d'un public varié. Y seront aussi présentées les publications des Archives nationales dont la diffusion est prise en charge par le Service d'éditions et de vente des publications de l'Éducation nationale dirigée par M<sup>me</sup> Louis Cros. Dès à présent, une partie de ces locaux est mise en service.

Le 56 de la rue des Francs-Bourgeois, le délicieux hôtel de Fontenay, est toujours en cours d'aménagement. Mais une bonne partie des travaux, celle qui concerne le corps des bâtiments sur rue sera achevée pour Pâques 1959. C'est dans ce bâtiment que sera installé le transformateur à haute tension destiné à alimenter en force et en lumière l'ensemble déjà considérable des dépôts et des ateliers des Archives nationales qui devient immense.

Je caressais, depuis longtemps, je l'ai dit, le projet de construire dans le cadre de nos palais une Maison des archivistes étrangers et des chartistes, destinée d'une part à abriter, pendant leur séjour à Paris, nos collègues de tous les pays du monde (qui y viennent de plus en plus nombreux depuis que j'ai créé ou installé aux Archives nationales les principales institutions internationales d'archives) et, en particulier, les membres du stage international; et capable, d'autre part, d'héberger, dans un logement commode et avantageux, au milieu même des collections qui nourrissent leurs études, les jeunes chartistes venus de leur province à Paris.

Ce projet va heureusement voir le jour, par la réalisation de la seconde partie de la première tranche de l'expropriation (immeubles sis entre la rue des Quatre-Fils et l'hôtel de Rohan). Je rappelle que la démolition de la maison qui bornait à l'est le numéro 5 de la rue des Quatre-Fils a fait disparaître le grand mur gouttereau, aveugle et écaillé, qui formait le côté occidental de la célèbre cour des chevaux du soleil. Il y a deux mois, sur son emplacement, ont été posées selon mon programme les fondations de la Maison des archivistes étrangers et des chartistes. Ceux-ci, logés dans un édifice dont l'élévation reconstitue une des plus jolies cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, auront sous les yeux l'admirable haut-relief de Robert Le Lorrain.

J'ajoute que, dans les sous-sols de ce bâtiment, très profondément enfoncés en terre, seront installés, pour le Minutier central, des rayonnages «denses», qui seront en communication directe avec les anciens dépôts de celui-ci.

Dans le rez-de-chaussée du bâtiment Louis-Philippe se poursuivent les travaux d'aménagement d'une salle où seront conservés, selon les perfectionnements les plus modernes, les milliers de plans de la série N. Dans la rotonde, une salle d'expositions présentera les plus belles pièces. Les travaux doivent être achevés en janvier prochain.

En mars, seront terminés les travaux qui garniront le rez-de-chaussée situé au-dessous de la galerie du Parlement, de rayonnages « Prodex », employés pour la première fois dans les Archives, et consistant en une formule

toute nouvelle: les casiers mobiles poussés à la main, glissent sur les rails aériens auxquels ils sont accrochés. Cette solution, en dépit des difficultés que présentait une salle à voûtes d'arêtes et piliers, permettra de faire passer le kilométrage des anciens rayonnages de bois de 1 800 à 4 700 mètres.

En même temps, les projets relatifs au Musée de l'Histoire de France prennent corps les uns après les autres. En 1956, j'avais pu rendre à son état primitif la jolie salle d'assemblée de la princesse de Soubise. Pour 1959, nous prévoyons une restauration du salon du prince, que l'état des boiseries nécessitait depuis fort longtemps déjà. L'été dernier je me suis avisé que nous pourrions agrandir le Musée par un nouvel aménagement de l'ancienne chapelle de Guise et de sa dépendance.

Cela sera réalisé d'ici trois mois. Un atelier et un dépôt de vitrines seront installés en partie au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment en bordure de la rue des Archives.

Deux salles du Musée ont été organisées avec un goût et une érudition très sûrs par M. Jean-Pierre Babelon, que j'ai chargé de terminer l'œuvre commencée par M<sup>11e</sup> Régine Pernoud. Consacrées aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles elles ont été inaugurées le 28 mai dernier.

Pour toutes ces réalisations, il convient, bien entendu, d'obtenir avant toutes choses les crédits nécessaires. Ils sont d'ailleurs très modestes. Encore faut-il qu'ils soient accordés avec une certaine régularité. Le premier crédit, obtenu en 1954 grâce à M. le député Raymond Schmittlein, alors rapporteur pour avis du budget de l'Éducation nationale, pour l'installation et la modernisation de toute cette immense cité de l'histoire que sont les Archives nationales, ne dépassait pas deux cents millions. Or, dès l'exercice suivant, il a été réduit de moitié. Il est aujourd'hui de cent vingt millions, ce qui représente, en chiffre absolu, un peu plus de 50 % de l'effort limité accompli en 1954, et en pouvoir d'achat moins de cette proportion.

Dans ces diverses entreprises j'ai rencontré, à chaque instant, le dévouement et la collaboration active de mon adjoint, M. le Conservateur en chef François Dousset, et de M. le Conservateur Pierre Durye, chef du secrétariat des Archives nationales, à qui incombe la tâche redoutable de la réalisation difficile du plan d'expropriation et d'extension.

Dans le domaine des créations sociales que j'ai réalisées pour les ouvriers et gardiens, nous avons été obligés de remplacer, par suite de la démolition d'une partie de l'immeuble sis 5, rue des Quatre-Fils, la salle de sports par un local provisoire.

\* \*

Enfin l'année 1958 a marqué un grand progrès dans l'élaboration de notre programme d'avenir pour le problème de la place, vital pour les Archives nationales.

Je dois faire ici une rapide esquisse de notre extension dont j'ai déjà dit quelques mots à propos de nos récentes réalisations.

Cette vaste opération se compose de deux tranches. La première tranche comprend deux éléments : l'hôtel de Fontenay (alias la maison Garnier), 56, rue des Francs-Bourgeois, et les numéros 5 à 11 de la rue des Quatre-Fils.

La seconde tranche est constituée par l'angle sud-est de l'îlot (coin des rues des Quatre-Fils et Vieille-du-Temple).

Je me suis attaqué il y a deux ans au premier élément de la première tranche (hôtel de Fontenay qui sera achevé en 1960).

Quant au second élément de la première tranche, je l'ai traité en deux campagnes.

La première campagne, c'est la construction de la Maison des archivistes étrangers et des chartistes dont j'ai parlé plus haut (entreprise cette année même).

La seconde campagne sera entreprise en 1959. Elle fournira essentiellement entre la rue des Quatre-Fils et la grande pelouse de l'hôtel de Rohan un énorme dépôt.

Lorsque j'ai demandé à M. l'Architecte en chef Charles Musetti d'établir les plans de cet édifice, je lui ai suggéré d'en construire les hauts en retrait, afin qu'ils soient le moins apparents possible (les bas étant cachés par une allée de platanes). Cela dans l'intérêt de la superbe façade de l'hôtel de Rohan. M. Musetti a, me semble-t-il, très bien réalisé ce programme.

Le nouveau dépôt comprendra quelque cent kilomètres de rayonnages. Ainsi les travaux que j'aurai pu réaliser ou tout au moins amorcer pendant mon séjour au Palais Soubise auront fait passer le rayonnage des Archives nationales de 180 000 à environ 320 000 mètres (1).

J'estime qu'il suffira au logement des versements pendant une vingtaine d'années.

Pour un avenir plus lointain, il faut prévoir la réalisation de la seconde tranche d'extension. Je m'y emploie dès à présent.

C'est l'intérêt de l'histoire, car les historiens, en particulier les professeurs et les étudiants ont besoin de disposer, aussi longtemps qu'il se pourra à Paris même, des immenses ressources documentaires des Archives nationales. C'est l'intérêt des administrations pour une raison analogue. C'est l'intérêt de la population du Marais. Il faut éviter de surpeupler encore ce quartier si riche en merveilles négligées, qui est déjà l'un des plus congestionnés de Paris. Il a le plus grand besoin d'espaces verts qui entoureraient quelques bâtiments d'archives, aussi discrets que possible.

L'amélioration des méthodes de construction et le financement qui ne peut pas ne pas se produire dans les prochaines décades, permettra sans doute de procurer aux habitants évacués un immeuble de relogement, comme je l'avais demandé en vain il y a dix ans pour la réalisation de la première tranche de l'extension.

<sup>(1)</sup> Le Conseil général des bâtiments de France a approuvé, dans sa séance du 19 juin 1958, le projet établi par M. Musetti d'après mon programme. Quelqu'un a souhaité depuis une marge verte en bordure de la rue des Quatre-Fils (un morose bandeau de lierre de quatre mètres de largeur). Quel que soit mon amour des espaces verts, je me permets de ne pas approuver cette solution. Un terrain aussi étroit, ne servirait pas à grand'chose et serait d'un entretien difficile. Même si cette solution est adoptée, le grand dépôt à construire constituerait encore un gain de quatre-vingt dix kilomètres.

Le projet, que j'ai demandé au maître Albert Laprade et à M. Musetti de vouloir bien étudier, répond à tous ces besoins, pour une autre période de dix ans ou quinze, selon les prévisions aujourd'hui possibles.

Dans cette seconde tranche de l'extension, deux hôtels de la fin du xVIII<sup>e</sup> siècle devront être conservés. Il s'agit de l'hôtel de Jaucourt, 54, rue des Francs-Bourgeois, et de l'hôtel de la Tour du Pin Gouvernet, 75, rue Vieille-du-Temple.

Il y a dix ans j'avais pensé que le premier de ces deux édifices pourrait abriter l'École des Chartes. Aujourd'hui, il semble que l'on s'oriente vers une solution née d'un échange de vues qui a eu lieu tout récemment dans mon bureau entre M. Laprade, M. Musetti et moi-même. Il s'agit d'installer à Jaucourt des Archives anciennes et modernes d'architecture. Notre service des Plans, qui possède probablement la plus importante collection de dessins et plans d'architecture qui existe en France, nous fournirait la matière d'une exposition permanente de grand intérêt. Des expositions temporaires seraient consacrées aux diverses époques et manifestations de l'art de bâtir. On s'efforcerait de rassembler dans cette institution les dessins, plans, projets, maquettes de grands architectes envore vivants ou récemment décédés afin d'éviter la dispersion ou la perte de ces précieux documents.

Quant à l'hôtel de la Tour du Pin Gouvernet, j'ai fait le rêve d'y installer un musée de l'histoire universelle orienté vers l'idée de la marche des hommes vers la paix. Les Archives nationales qui possèdent un « musée étranger » si riche sont probablement le lieu du monde où les éléments d'un tel musée sont le plus faciles à rassembler. Bien entendu le Musée de l'Histoire de France subsisterait parallèlement, au Palais Soubise. Idée romantique, sans doute. Est-ce une raison de la repousser? Je remarque que le Musée de l'Histoire universelle ne serait pas isolé. Notre Maison internationale des archivistes, dont les fondations ont été posées il y a trois mois, la Cité internationale des Arts, qui va s'élever sur les bords de la Seine et dont M. Jacques Bordeneuve présentait l'autre jour la maquette à l'hôtel Lauzun, ne forment-elles pas dans le voisinage deux fleurons de la couronne de Paris, capitale internationale des arts, des lettres et des sciences humaines?

#### C. Le travail des sections

a. SECTION ANCIENNE.

Cinq ouvrages ont pu être imprimés en 1958 :

1º Le Guide des Recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime, par Michel Antoine, Henri-François Buffet, Suzanne Clémencet, Ferréol de Ferry, Monique Langlois, Yvonne Lanhers, Jean-Paul Laurent, Jacques Meurgey de Tupigny (Imp. nat., 1958, in-8°, XIII-417 p.).

Ce très important ouvrage, dont j'ai pris l'initiative il y a quatre ans, éclaire la recherche dans des fonds aussi touffus que les énormes archives du Parlement de Paris, la série Y (Châtelet) ou les différentes sous-séries de Z (Juridictions diverses, tels que Cours des Aides, Cours des Monnaies, Amirauté de France, Eaux et Forêts, Bureaux des Finances, Officialité, etc.). Il n'aurait jamais pu être mené à bien si nous n'avions pu constituer, autour

de M. le Conservateur en chef Meurgey de Tupigny et sous l'impulsion très active de M<sup>me</sup> Clémencet, une équipe solide et pleine d'entrain. Le travail est de grande valeur. Je signale que, parmi les collaborateurs de cet ouvrage, il se trouve un directeur des services d'archives des départements, M. H.-F. Buffet que sa compétence désignait très particulièrement pour traiter des fonds de l'Amirauté.

Ce travail par équipes, dont j'ai introduit la notion aux Archives nationales, me paraît être le seul moyen de poursuivre et de réaliser des travaux aussi complets que le Guide dont il s'agit ou encore le Catalogue des Plans dont il sera plus loin question. C'est également un travail d'équipe, dont les résultats commencent à apparaître, qui, sous la direction de M<sup>11e</sup> Suzanne Olivier, conservateur à la Section moderne, s'est attaqué aux immenses groupes de F 17 consacrés aux établissements scientifiques.

Pour les entreprises archivistiques de longue haleine, le travail individuel risque de s'éterniser et d'être abandonné avant achèvement, comme il est arrivé si souvent dans le passé.

Enfin, il faut songer à toutes les opérations de recherche, de remise en place d'articles, etc., auxquelles a donné lieu la rédaction du guide, pour apprécier le volume du travail ainsi fourni par notre Section ancienne et la reconnaissance que nous devons à  $\mathbf{M}^{\mathrm{me}}$  Clémencet et son équipe.

2º La publication imminente du Catalogue des Actes de Philippe le Bel, JJ 29 à 50, sera une date pour l'érudition française. Le nom de M. Fawtier suffit à assurer le succès de cet ouvrage, dont il a suivi avec sollicitude les premiers pas et la croissance. Sous sa direction, M. Guérout a rédigé les analyses et composé la table.

A peine en avaient-ils fini avec Philippe le Bel que le directeur et le rédacteur de la publication sont passés au règne de Louis le Hutin.

3º Poursuivant l'œuvre de Furgeot, M. Jean-Paul Laurent vient d'achever savamment un inventaire des Actes du Parlement de Paris (1326-1350). Cet érudit, je le souligne en passant, est l'auteur, dans le Guide des Fonds judiciaires, de pages tout à fait nouvelles sur l'histoire du Grand Conseil (série V 5). En ce qui concerne les actes du Parlement de Paris, les analyses sont elles-mêmes imprimées. La table est en cours d'exécution. L'ensemble de l'ouvrage doit être achevé dans quelques jours.

 $4^{\rm o}$  Le Guide des recherches dans les fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime, par M<sup>me</sup> G. Vilar (Paris, Imp. nat., 1958, in-8°, 388 p.), est un important volume qui a été composé avec la collaboration de tous les directeurs des services d'archives des départements.

5º Enfin, a été publié l'inventaire de la série d'Extrême-Orient du fonds des Archives coloniales conservé aux Archives nationales (registre C¹ 1 à C¹ 27) par M. Ferréol de Ferry (Paris, Imp. nat., 1958, in-8°, 208 p.).

M. le Conservateur en chef Meurgey de Tupigny coordonne, conformément à mes instructions, l'exécution d'un certain nombre de fichiers et inventaires dont je ne citerai que les principaux.

L'inventaire des *Nouveaux Hommages* de la série P commencé par M. Léon Mirot, poursuivi par M<sup>11e</sup> Jeanne Vielliard et achevé par M. de La Coste Messelière, est présenté aujourd'hui à la Commission supérieure.

Mais il est aussi deux travaux achevés qui méritent une mention spéciale : l'inventaire des Lettres écrites et reçues par le Parlement (1376-1596) correspondant aux articles  $X^{1A}$  9317 à 9324<sup>B</sup>, commencé par M. Michel François et terminé par M<sup>me</sup> Clémencet; d'autre part, l'inventaire analytique des articles JJ 87-88 (Régence de Charles, duc de Normandie et dauphin, 1357-1360) dû à l'érudition et au zèle de M<sup>me</sup> Clémencet dont l'éloge n'est plus à faire.

Celle-ci poursuit à présent l'inventaire de l'article JJ 89, cependant que M<sup>11es</sup> Lanhers, Langlois et Poussin font de même pour X<sup>2A</sup> (Parlement criminel), en liaison avec l'équipe de M. le Professeur Timbal, qui traite selon une formule originale le Parlement civil.

M<sup>me</sup> Vilar et la petite équipe de collaborateurs techniques qu'elle dirige continuent le fichier des insinuations du Châtelet (série Y).

Un spécialiste de l'histoire de la Chambre des Comptes, M. de La Coste Messelière, a commencé, à ma demande, un *Guide des recherches dans les fonds de la Chambre des Comptes* qui fera collection avec les deux autres travaux du même ordre que j'ai fait réaliser : celui des Fonds judiciaires, cité plus haut, et celui du Conseil, ouvrage déjà classique de M. Michel Antoine.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur un autre guide de recherches : celui que j'ai confié à M¹¹¹e Guerne, conservateur à la Section ancienne, pour les recherches d'histoire littéraire.

J'ai toujours regretté que les historiens de l'Art et de la Littérature ignorent trop souvent les archives. C'est ainsi que l'auteur d'une monographie consacrée à un musicien du xixe siècle a dû refaire en grande partie son ouvrage parce qu'il n'avait pas pensé à interroger nos documents.

En ce qui concerne les historiens de l'Art, pour les attirer vers nous, j'ai demandé à M<sup>11e</sup> Mireille Rambaud, comme le sait la Commission, un guide qui est déjà très apprécié des spécialistes. En même temps, j'ai chargé M<sup>11e</sup> Élisabeth Dunan d'une mission dans les locaux de l'ancienne administration des Beaux-Arts, rue de Valois. Elle a accompli là une œuvre remarquable qui porte sur plus de deux mille cartons, où se trouvent les matériaux de toute une partie de l'histoire artistique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour l'histoire littéraire, je voudrais rendre un service analogue aux spécialistes.

Cette discipline est représentée plus qu'on ne le pense dans nos dépôts. M. Raymond Lebègue en est le sûr garant : « La récente inauguration aux Archives nationales d'un Musée d'histoire littéraire a surpris la plupart de ses visiteurs », écrivait-il en 1951... Et il ajoutait : « Quoi, les Archives possédaient tant de documents sur la vie et l'activité de nos écrivains, de Villon à Mallarmé? Le public, même lettré, ne s'en doutait pas; il croyait que ces dépôts ne pouvaient nous instruire que sur les actes du baptême et du décès de tel écrivain et sur l'emplacement de sa maison. En fait, on y trouve bien d'autres choses, et de plus intéressantes; et, quand des crédits suffisants permettront d'achever les inventaires, l'histoire littéraire s'enrichira grandement et, sur certains points, se renouvellera. »

Au reste les matériaux de l'histoire littéraire en formation sont du ressort des Archives comme toute la documentation utile à l'histoire. L'année dernière, j'ai vu à Moscou un dépôt d'archives littéraires où les écrivains sont invités à déposer leurs manuscrits et leurs notes et qui, de création récente, comporte déjà 3 000 mètres de rayonnages.

Cette année même la question des rapports des archives avec l'histoire littéraire est l'une des trois que j'avais mises à l'ordre du jour de la Table Ronde, comme j'en ai rendu compte à la Commission. Les membres de celle-ci, à qui les actes de cette conférence internationale ont été distribués, pourront constater qu'à Wiesbaden des lumières nouvelles ont été apportées là-dessus par plusieurs pays.

Le Guide des recherches d'histoire littéraire aux Archives nationales m'est promis pour le début de l'année prochaine. Nous espérons qu'il nous apportera des renseignements utiles sur un problème peu connu.

Enfin je fais entreprendre un récolement général de la Section ancienne, opération qui n'avait pas été effectuée depuis le lendemain de la guerre.

#### LE SERVICE DES SCEAUX.

Le Service des Sceaux, confié à la diligente direction de M. Yves Metman, a, en cette première année de son second siècle d'existence, orienté son activité dans une triple direction.

En premier lieu, enrichissant ses collections grâce aux enquêtes menées près des dépôts départementaux, en Provence, dans le Comtat Venaissin, et en Bretagne, il a pu accroître ses collections de 130 nouveaux moulages. Quant à l'inventaire des Sceaux de Champagne, auquel le regretté Auguste Coulon n'a pu mettre la dernière main, il exige encore un important travail de mise au point, qui ne pourra être entrepris qu'après l'achèvement du travail de dactylographie actuellement en cours. Il devra en outre être pourvu de l'importante introduction qu'il mérite.

La deuxième tâche du Service des Sceaux est la mise à la portée du public des richesses accumulées dans ses tiroirs. C'est grâce à cette diffusion que j'ai pu porter le personnel technique du service d'un à quatre mouleurs. Nous constatons en effet que l'œuvre de notre atelier de sigillographie suscite un incontestable mouvement d'intérêt, tant en France qu'à l'étranger, et dans les milieux les plus divers. Souvent d'ailleurs, la Direction des Archives a pris l'initiative, en exposant des stands de sceaux, à Paris, au Musée monétaire (en juin-octobre 1958), à Madrid (Exposition monétaire internationale) et à l'Exposition de Bruxelles. Naturellement ce sont les élèves des différents ordres d'enseignement qui ont été les principaux bénéficiaires de cette diffusion, favorisés par les contacts les plus étroits avec les maîtres, au cours de conférences pédagogiques de M. Metman au Musée pédagogique, à Sèvres, à Sarrebruck. Les moulages de sceaux sortis de l'atelier et destinés à cette diffusion se montent au chiffre imposant de 9 000.

Mais cet élan vers le monde extérieur ne doit point nuire à la tâche essentielle du Service des Sceaux, qui est de conserver les précieux originaux de nos

collections. J'ai donné des instructions pour que, méthodiquement, la vérification de l'état des sceaux des séries anciennes et éventuellement leur restauration soit effectuée. Le travail a commencé par la série L, où les sceaux du début du XIII<sup>e</sup> siècle abondent et sont souvent en mauvais état. Il consiste d'abord à remettre en ordre les pièces à l'intérieur des cartons; le récolement une fois effectué, on examine l'état de chaque sceau, on vérifie la description apportée aux inventaires, et si besoin est, on procède immédiatement à la restauration. L'atelier de moulages n'en continue pas moins, parallèlement, à remettre en état les sceaux qui lui sont signalés comme détériorés dans d'autres séries des Archives nationales, ainsi que ceux qui lui sont communiqués pour restauration par les dépôts départementaux.

#### b. Section MODERNE.

La Section moderne, placée sous la direction de M. le Conservateur en chef Pierre Caillet, a poursuivi cette année un nombre considérable d'inventaires que je ne puis citer tous. Mais je tiens à mettre l'accent sur quelques-uns d'entre eux.

J'ai parlé déjà des travaux d'équipe, pour souligner tout l'intérêt que j'y attachais. Au plan que j'ai établi et qui couvre les principaux groupes de ces fonds, figurent deux entreprises dont je suis heureux de souligner le développement rapide, dû à deux excellentes équipes.

Actuellement le grand œuvre de la section est l'inventaire de la soussérie AF IV (Secrétairerie d'État impériale), entrepris sur mon initiative et dont il n'est pas besoin de souligner l'utilité. Les spécialistes de l'époque consulaire et impériale applaudiront, j'en suis certain, à la publication du premier volume que, déjà, je puis envisager comme prochaine.

C'est là aussi un travail d'équipe, et qui progresse rapidement sous la haute direction de M. Caillet. MM. les Conservateurs du Verdier, Mathieu, Favier, M<sup>11es</sup> Sarotte et Bordas ont cette année analysé les rapports du Ministre de la Guerre, les pièces du Conseil d'administration de la Marine, plusieurs cartons concernant les Relations extérieures, et les documents relatifs au Grand-duché de Berg.

J'ai affecté en outre à cette équipe M. Yves Cloulas avant son départ pour l'École française de Rome. Son excellent travail a porté sur la Marine et les Colonies, la famille et la maison de l'Empereur, et le Gouvernement des Cent Jours.

D'autre part M. Jean Favier, à son retour de Rome, a, avec la sûre érudition et la rapidité d'exécution qui caractérisent ce jeune conservateur, commencé un inventaire des « feuilles de travail », c'est-à-dire des bordereaux des rapports et propositions faits par les Ministres en Conseil, et sur lesquels mention est portée de la décision prise par l'Empereur. Une documentation précieuse est jointe à ces feuilles : documents périodiques (prix des grains, croisières ennemies, situations budgétaires, esprit public en matière religieuse, etc.) ou pièces diverses (rapports, textes de décrets refusés, tableaux, etc.). Cette documentation, on ne la trouve que là et l'on ne songerait pas à la chercher là, ce qui rend cet inventaire particulièrement utile.

Un autre groupe d'articles inventoriés plus particulièrement par MM. du Verdier et Mathieu concerne essentiellement les rapports et comptes rendus adressés au chef de l'État par les présidents des Assemblées, le Conseil d'État, les Ministres et certains fonctionnaires sur leur activité et les objets compris dans leurs attributions. On y notera comme particulièrement intéressants les résultats des enquêtes effectuées sur l'ordre de Napoléon, pendant le régime consulaire et le début de l'Empire, sur la situation de la France, par les conseillers d'État, les inspecteurs généraux de Gendarmerie Lagrange et Gouvion Saint-Cyr et les sénateurs. Grâce à la documentation jusqu'ici inconnue qui sera ainsi révélée, des aspects de la chouannerie et de l'agitation, particulièrement dans l'Ouest, en l'an xi et l'an xii, vont être éclairés.

Ces quelques précisions permettront de se rendre compte du progrès accompli depuis le vieil « inventaire bleu » d'Auguste Prost et Jules Goschler, qui a tout juste cent ans.

\* \*

Sous la direction de M<sup>11e</sup> Suzanne Olivier, M<sup>me</sup> Antoine et M<sup>11e</sup> Haym ont commencé, dans la sous-série F 17, le dépouillement des articles relatifs aux Grands établissements scientifiques, qui m'ont paru dignes d'une analyse beaucoup plus détaillée que dans l'état des versements. Il s'y trouve une documentation abondante, tout entière du xix<sup>e</sup> siècle, sur le Collège de France, l'École des Hautes Études, l'Institut de France, le Comité des Travaux historiques et scientifiques, les grandes publications scientifiques de l'époque, les fouilles archéologiques, les missions artistiques et littéraires, les Grandes Écoles, les Bibliothèques, les Observatoires, les Jardins botaniques, etc. Il y existe encore un fonds de trente liasses relatif à l'histoire de l'École des Chartes de 1821 à 1898. Il y a enfin, parmi les documents que je fais inventorier, des groupes concernant le dictionnaire topographique de la France (1858-1878), le répertoire archéologique de la France (1859-1889) et la description scientifique de la France (1860).

Le nombre d'articles dépouillés en une année (plus de 300) donne une idée de l'effort de cette petite équipe qui mérite que je lui exprime ici toute ma satisfaction.

\* \*

Il est un troisième ouvrage dont j'ai pris l'initiative et dont je m'efforce de hâter la publication, malgré des difficultés de toute nature; c'est la table générale de l'état des versements contenus dans la série F. On sait que cette série comprend les documents versés par les ministères; c'est toute l'activité de l'administration centrale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle qui est représentée dans cette série capitale. Malheureusement une telle masse documentaire se formant par stratification en quelque sorte, les recherches y sont très difficiles et cet inconvénient s'aggrave bien entendu avec le temps.

C'est pourquoi j'ai décidé de pourvoir l'état de ces versements nombreux et complexes d'une table alphabétique générale. Si l'on considère que cet état comprend déjà sept volumes, on appréciera la valeur du service ainsi rendu aux historiens.

Les conservateurs de la Section moderne sont de plus en plus occupés par leurs inventaires, par la nécessité de classer les versements de plus en plus récents de certaines administrations qui exigent des communications fréquentes, par les recherches. Il était donc impossible d'en désigner un qui pût consacrer régulièrement une partie de son temps à un travail de ce genre. C'est pourquoi je me suis adressé à un conservateur d'un dépôt départemental, comme je l'avais déjà fait pour la table de la série BB, que j'avais confiée à M<sup>me</sup> Cavaillé, conservateur aux Archives de Seine-et-Marne. La table de la série F est l'œuvre de M. Cahen, conservateur aux Archives de la Moselle, qui, depuis trois ans, y emploie une partie de son temps. Elle sera achevée dans six mois et formera un volume in-8° de 250 pages. On sait combien est malaisé l'établissement d'une table portant, comme celle-ci, sur des milliers de faits politiques, administratifs, économiques, sociaux, etc. (1). Il y a donc lieu de remercier M. Cahen d'avoir bien voulu s'en charger.

Les conservateurs de la Section moderne, MM. du Verdier, Mathieu, Beaujouan, M<sup>11es</sup> Olivier, Bordas et Sarotte, aidés de M<sup>me</sup> Cros, M<sup>11es</sup> Claudel, Coutant et Noël, leurs collaborateurs techniques, ont poursuivi les nombreux travaux d'inventaires en cours dans les sous-séries F 4 (Pensions du xvIII<sup>e</sup> siècle), F 10 (Assainissements et défrichements), F 14 (Dossiers d'inventeurs), F 17 (Dossiers de fonctionnaires), F 19 (Édifices diocésains au xIX<sup>e</sup> siècle), F 21 (Missions artistiques et littéraires).

Tous méritent des éloges, mais je tiens à signaler particulièrement l'activité de M. Beaujouan qui se consacre à des publications scientifiques de haute qualité, tout en fournissant à la Section moderne une somme de travail considérable.

M<sup>11e</sup> Jacqueline Chaumié a d'autre part achevé, en un volume de 320 pages, l'inventaire des dossiers de la division criminelle du Ministère de la Justice sous la III<sup>e</sup> République pour les années 1901 à 1903 (série BB 18).

Avec l'accord de Pierre Caron, par les soins de l'Institut de la Révolution française de la Faculté des Lettres de Paris, M. Georges Lefebvre prit la direction en 1940 d'un travail d'inventaire de la série D III (Comité de Législation) qui apparaissait comme une énorme entreprise. Une tranche imposante de cette opération vient de s'achever, sous la direction de M. Marcel Reinhard, professeur à la Sorbonne, qui avait pris la relève de M. Georges Lefebvre. Le regretté Amédée Dunois avait, avant sa déportation, rédigé les premières fiches. Après lui, M. Fayet, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans, et M<sup>11e</sup> Bosseur ont pu mettre au point cet excellent travail qui ne comprend pas moins de 37 000 fiches couvrant les 308 cartons de la partie départementale de la série.

Préparé par M. Bouloiseau, chef de travaux au C.N.R.S., dont le travail est un nouveau témoignage de la collaboration féconde de l'Université et des Archives, le tome II de l'inventaire analytique du fonds du Comité de Salut

<sup>(1)</sup> D'autant plus que j'ai recommandé à M. Cahen, comme à tous mes autres collaborateurs de Paris ou des départements, d'établir un *index rerum* autant et même plus qu'un *index nominum*, les institutions et les faits économiques et sociaux intéressant plus les historiens d'aujourd'hui que les détails biographiques.

public (AF II 43 à 100) vient d'être terminé. Cet important ouvrage a été réalisé avec la collaboration de M<sup>IIe</sup> Robinet et de M<sup>IIe</sup> Dusser.

M¹¹¹e Claudel a terminé le travail entrepris il y a une dizaine d'années par M¹¹e Coutant, savoir l'inventaire du fonds de l'administration militaire d'Alsace-Lorraine (1914-1918) et du service général d'Alsace-Lorraine (1918-1934). C'est pratiquement tout l'ensemble de la série AJ 30 (1 à 336) qui a été ainsi examiné. La même M¹¹e Claudel a achevé les 22 000 fiches du fichier des dossiers individuels de la Légion d'Honneur au XIXe siècle (série F 12).

Le fichier général des Émigrés, si utile et si souvent consulté, est poursuivi avec zèle par M<sup>11e</sup> Robinet.

Je désire encore signaler l'achèvement par M<sup>11e</sup> Guillemain de l'inventaire de la série AJ 5 (Service de liquidation des réparations allemandes, seconde guerre mondiale).

M¹¹e Guillemain, qui est notre missionnaire au Ministère des Finances, assistée de M. Afsa, sous-archiviste, prépare les versements de la sous-série F 30, tout en inventoriant plus de cent liasses relatives aux finances des administrations publiques.

Je viens d'apprendre que le Service de liquidation des États associés, installé récemment 20, rue de La Boétie, a demandé le concours des Archives pour le triage d'une masse de papiers évaluée à vingt mètres cubes et actuellement entreposés dans les combles de l'immeuble. Ces dossiers, qui présentent un incontestable intérêt pour le service, seront envoyés après triage aux Archives nationales. Mais M11e Guillemain vient de me rendre compte de ce que les conditions dans lesquelles elle travaille sont particulièrement mauvaises. Elle ne dispose que d'une petite pièce pour entreposer les papiers et, de plus, l'immeuble n'est pas chauffé. Comme, d'autre part, il faut procéder à un enlèvement rapide de ces documents qui menacent de faire effondrer un plafond, M<sup>11e</sup> Guillemain a été dans l'obligation d'envoyer ce versement aux Archives nationales sans classement préalable. C'est contraire au principe même des missions. Mais il a été impossible de faire autrement. Il est certain que, si je n'avais pas créé une mission au Ministère des Finances, au prix des difficultés que l'on devine, ces documents aussi précieux pour les intérêts de l'État que pour l'histoire auraient comme, tant d'autres, été anéantis sous l'empire de la nécessité.

Des versements en général, j'ai déjà dit un mot au début de cet exposé : je préciserai ici qu'ils proviennent surtout des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances et de l'Éducation nationale et aussi, grâce à M. Bourdeau de Fontenay, de l'École nationale d'administration.

Cependant la tâche quotidienne, particulièrement importante à la section moderne, de triage, de classement, d'enliassement, de mise en place de l'énorme masse de documents de toutes ces séries vivantes, s'effectue activement, sans préjudice de nombreuses recherches souvent longues et difficiles.

Sous-Section contemporaine.

Deux inventaires, achevés, sont présentés à la Commission : celui des tomes IV et V des procès-verbaux de la Commission d'armistice de Wiesbaden,

et celui des versements du ministère des Travaux publics, en particulier de la Direction des Chemin de fer et Transports et de la Direction des Voies navigables.

Les difficultés inouïes dans lesquelles se trouve ma double direction pour assurer un service dactylographique, qui reste bien au-dessous du minimum indispensable, font que deux autres inventaires auraient été présentés à la Commission s'ils avaient pu être dactylographiés. Il s'agit d'une part de l'inventaire des papiers provenant du Ministère des Anciens Combattants et relatifs aux prisonniers de guerre (Ambassade Scapini, Direction et Sous-Direction des Services de prisonniers de guerre, Ministère des Prisonniers, etc.) et d'autre part de l'inventaire des archives versées par le Ministère de l'Intérieur et provenant de la Direction de l'Administration départementale et communale et du Bureau des Affaires politiques. Parmi ces documents qui s'échelonnent entre 1945 et 1952, je signalerai très particulièrement ceux qui ont trait aux plans d'urbanisme et au plan d'équipement national.

A ces travaux se sont consacrés, sous la direction et l'impulsion de M<sup>11e</sup> Jacqueline Mady, conservateur en chef, les conservateurs de la Sous-Section contemporaine, M. Cézard, M<sup>11e</sup> Chabord et nos « missionnaires »: au Ministère de l'Éducation nationale, M. Henri Gilles, puis, depuis son départ, M. Favreau; au Ministère de l'Intérieur, M<sup>me</sup> Devos; aux Travaux publics, M<sup>me</sup> Irigoin. Ces derniers ont préparé et assuré d'importants versements, auxquels il faut ajouter les papiers de la «Société nationale des Entreprises de presse » qui liquide cette année mille kilos environ de dossiers en vrac.

Mais je voudrais signaler principalement le très grand et très pénible travail admirablement mené, sur mon initiative, dans les fonds de la Direction des Beaux-Arts demeurés rue de Valois et rue Saint-Dominique, par M¹¹e Élisabeth Dunan, à laquelle M¹¹e Mireille Rambaud, spécialiste avertie des sources de l'Histoire de l'Art, prête le plus utile concours. Ce travail a permis de mener de front une campagne de reconnaissance, puis de versement, de classement et d'inventaire, qui a groupé sur les rayonnages des Archives nationales 1 087 articles en cette seule année. L'œuvre de M¹¹e Dunan depuis le début de la mission que je lui ai confiée, il y a trois ans, a inscrit 2 061 articles à la suite de la sous-série F 21, si passionnante et si peu connue.

Enseignement artistique, manufactures, mobilier national, travaux d'art, théâtres, bâtiments civils, autant de sujets représentés dans ces nouveaux ensembles.

Le premier volume de l'inventaire paraîtra dans deux ou trois mois. Il concernera l'administration des spectacles. Les plus anciens documents inventoriés remontent au Premier Empire; toutefois, le fonds n'est vraiment substantiel et ne sera très utile aux historiens du théâtre que pour la période qui suit 1880.

#### c. Section des services nouveaux.

Sous l'autorité de M. le Conservateur en chef Jacques Monicat, est groupé un ensemble de services, dont le développement récent a fait très vite un des secteurs les plus importants des Archives nationales.

#### 1. Archives économiques.

Le principal versement a été celui de la Société de construction des Batignolles (89 AQ). Ce dépôt, considérable par sa masse (10 000 liasses, registres ou plans), constitue une source de premier ordre pour l'histoire de la technique française et de son expansion dans le monde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XX<sup>e</sup>.

Un versement de cinq tonnes d'archives provenant des anciennes compagnies du gaz et de l'électricité est en cours et complétera le fonds déjà versé.

Signalons enfin le dépôt des papiers des *Houillères du bassin des Cévennes* (environ 500 articles) intéressant l'histoire d'un petit bassin houiller de 1850 à 1950.

Les versements de cette année ont atteint environ 25 000 kilos.

Classement et répertoire vont de pair avec les versements.

Les registres de comptabilité des différentes sociétés du Gaz et d'Électricité de France, versés après la nationalisation de celles-ci, ont été classés, ce qui a représenté un travail matériel très lourd (8 000 registres environ ont été manipulés). Le répertoire de ces documents est en cours (5 000 articles ont été répertoriés par M<sup>11e</sup> Guérin). Les dossiers, si précieux pour l'histoire financière de ces compagnies, provenant de la Commission de contrôle des comptes établie pour fixer l'indemnité des actionnaires au moment de la nationalisation, ont été classés et inventoriés (87 AQ).

On a poursuivi l'inventaire sur fiches de la correspondance de la maison Oberkampf (4 000 fiches, an XIII-1806, par M. d'Amarzit) et des actes intéressant la vie économique (de 1800 à 1830) qui se trouvent dans les minutes de notaires parisiens, étude XXVII (liasses 662-720, 4 500 fiches, par M. Pris).

Enfin, un important travail a été entrepris pour réunir une documentation imprimée sur l'histoire des entreprises économiques et financières. Les brochures et autres documents provenant de l'Association française des porteurs de valeurs mobilières (65 AQ) ont fusionné avec l'ancien fonds du dépôt légal (AD XXI), les versements de l'actuel dépôt légal (grâce à l'obligeance de la Bibliothèque nationale) et les envois directs de sociétés (malheureusement assez peu nombreuses jusqu'à présent) qui veulent bien nous faire le service de leurs publications.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui touche environ 300 000 brochures et qui se prolongera pendant plusieurs années. On a mis en 1958 en cartons 60 000 brochures et établi un inventaire de 5 000 fiches (A. Banques, B. Assurances, C. Caisses d'épargne, D. Canaux, E. Chemins de fer, par  $M^{\rm Ile}$  Labignette).

Tous ces résultats sont dus à l'activité de M. Robert Marquant, à qui j'ai confié la responsabilité de ce service, et de tous ceux qui travaillent à ses côtés : M<sup>11e</sup> Guérin, M. Pris, M<sup>11e</sup> Labignette, M. d'Amarzit.

#### 2. Archives privées.

Placé lui aussi sous l'autorité de M. Robert Marquant, outre les travaux habituels et l'inventaire de certains fonds, tels que Saint-Sulpice et Astruc par M<sup>me</sup> Gille, Mangin et Poussielgue par M<sup>me</sup> d'Huart, Lenôtre par M<sup>me</sup> Reynaud, Rochambeau et Sully par M<sup>me</sup> Vallée, le service s'est consacré particulièrement à la rédaction de l'inventaire des papiers privés des époques révolutionnaire et impériale.

Cet inventaire, qui est encore un travail d'équipe dont j'ai pris l'initiative, présente d'importants fonds d'archives privées de ces époques, qui sont entrés pour la plupart aux Archives nationales depuis que j'y ai créé le service des achats.

Dans mon esprit, cette publication complétera dans une certaine mesure celle de l'inventaire du fonds de la Secrétairerie d'État impériale (AF IV) qui est du ressort de la Section moderne. Un premier volume sera soumis à la commission dans la séance du 19 décembre 1958.

Il comprendra les fonds:

François de Neufchâteau (27 AP), Drouet d'Erlon (28 AP), Rœderer (29 AP), de Bournel (30 AP), Murat (31 AP), Bessières (32 AP), Berthier (33 AP), Conté (34 AP), Lebas (35 AP), Ségur (36 AP), Bonnay (37 AP).

Un second volume est dès à présent mis en chantier et le manuscri<sup>t</sup> en sera terminé dans le courant de l'année 1959. Il concernera les fonds Ney, Daru, Caulaincourt, Bignon et Rochambeau.

Par ailleurs, deux inventaires achevés, ceux des papiers de Joseph de Caffarelli, préfet maritime de Brest sous le Premier Empire, et d'Eymard, préfet de la Corse, sont présentés à la Commission. Ils pourraient prendre place dans un troisième volume.

#### 3. Achats.

Après le départ de M. Robert-Henri Bautier qui, au cours des années passées, outre les nombreuses tâches que je lui ai confiées, s'était consacré aux achats avec toute sa fougue et avait livré sur ce terrain maints combats le plus souvent victorieux, c'est à M. Robert Marquant, assisté de M<sup>me</sup> Vallée, que j'ai confié ce secteur difficile, mais passionnant, de la vie des Archives.

Les résultats, dus en très grande partie encore, d'ailleurs, aux efforts de M. Bautier, sont consignés dans une annexe à cet exposé. Ils sont éloquents.

J'ajouterai que le dépouillement systématique des catalogues d'autographes français et étrangers entrepris sur l'initiative de M. Bautier l'année dernière a été continué. Environ 2 000 fiches ont été établies. Ces fiches, rappelons-le, reproduisent les analyses ou extraits des documents passant en vente et reconstitueront à la longue de nombreux fonds d'archives dispersés par les marchands.

#### 4. MICROFILM ET PHOTOGRAPHIE.

Le Service du Microfilm et de la Photographie confié à M. le Conservateur Roger Gourmelon, assisté de ses opérateurs, MM. Czarnecki et Guiard, a augmenté la collection des microfilms de 12 849 mètres, soit environ 321 225 clichés, contre 7 870 mètres ou 196 351 clichés l'an passé.

Notre collection de microfilms en comprend aujourd'hui 115 kilomètres auxquels s'ajoutent 110 kilomètres de doubles. Le nombre de clichés dépasse trois millions et demi.

Pour apprécier ces chiffres il est bon de se rappeler que c'est en 1949 que j'ai créé le Service du Microfilm, des Archives privées et des Archives économiques.

Parmi les microfilms de complément réalisés, il faut citer particulièrement les documents passés en ventes publiques, le fonds de la Nonciature de France aux Archives vaticanes (129 Mi) et les Archives Canson-Montgolfier, de grande importance pour l'histoire économique (131 Mi). M. Władimir d'Ormesson a bien voulu nous autoriser à reconnaître et à microfilmer les très importantes archives conservées dans le château de cette famille historique. Deux de nos meilleurs conservateurs, M<sup>11e</sup> Yvonne Lanhers et M. Michel Antoine, se sont rendus d'après mes instructions à Ormesson. Ils ont entièrement classé et inventorié ce fonds magnifique et inconnu.

M¹¹¹e Lanhers a traité les documents domaniaux, M. Michel Antoine les pièces très nombreuses et de la plus grande valeur qui intéressent notre histoire nationale (principalement le procès de Fouquet) et l'administration financière de la France au xviii¹e siècle. Cette dernière catégorie de documents est d'une richesse exceptionnelle, les d'Ormesson ayant, comme on sait, exercé les plus hautes charges des finances à la fin de l'Ancien Régime.

Les documents dont s'est occupé M. Antoine ont été microfilmés. Cette opération a été faite aux Archives nationales où les documents ont été transportés avec la bienveillante autorisation de M. Wladimir d'Ormesson.

C'est ainsi que nous procédons généralement lorsque des propriétaires d'archives nous autorisent à microfilmer les pièces que nos conservateurs jugent particulièrement intéressantes. Il ne pouvait en être ainsi pour les archives de Rosanbo, car elles constituent un véritable dépôt historique qui occupe deux étages d'une tour du château de ce nom en Bretagne.

J'ai obtenu de M<sup>me</sup> la marquise de Rosanbo l'autorisation d'envoyer une mission composée de M. Gourmelon, de M<sup>11e</sup> Monique Langlois, de M. Michel Antoine, de M. Czarnecki et de son aide, M. Bertrand.

Cette mission s'est rendue à trois reprises à Rosanbo et cependant elle est loin d'avoir pu traiter entièrement les 700 ou 800 cartons qui constituent les fonds et parmi lesquels un grand nombre sont de la plus grande richesse.

Les archives ont été réparties en sept fonds reconnus, dont voici la liste :

- 1. Le Peletier.
- 2. Vauban.
- 3. D'Aunay.
- 4. Moreau de Beaumont.

5. Lamoignon-Malesherbes.

6. Coasker (chartrier de Rosanbo).

7. Pithou.

Les plus importants sont les fonds Le Peletier, Vauban, Lamoignon-Malesherbes et Pithou.

Le fonds Vauban, soit 125 cartons, a été entièrement et définitivement classé et inventorié.

Le fonds Lamoignon-Malesherbes a également été entièrement classé et inventorié.

La partie la plus importante du fonds Le Peletier (papiers de Claude Le Peletier, successeur de Colbert comme contrôleur général des finances) se trouve classée et inventoriée en presque totalité.

Le classement du fonds Desgoigny d'Aunay (petit-fils de Colbert) est très avancé, mais n'est pas complètement achevé.

Les opérations de microfilm ont porté sur les fonds Vauban et Malesherbes. Le premier a été complètement microfilmé. Le microfilmage du second était en cours pendant le dernier voyage de nos missionnaires lorsque malheureusement un incident technique a interrompu l'opération qui sera reprise au printemps.

Le microfilm exécuté jusqu'à ce jour à Rosanbo représente une longueur de plus de trois kilomètres, soit 86 590 clichés.

Le microfilm du fonds Vauban a été exécuté à frais communs par la Direction générale des Archives de France et par le Fonds national de la Recherche scientifique belge. Il y a en effet dans ces magnifiques archives de nombreux documents et plans relatifs aux travaux effectués par Vauban dans des places fortes qui sont aujourd'hui en Belgique.

Nous ne saurions assez remercier M<sup>me</sup> de Rosanbo de nous avoir ouvert l'un des plus beaux ensembles de fonds d'archives privées qui existent en France.

D'autre part, je signale que cette mission de microfilm est l'une des plus importantes que j'aie pu organiser depuis que je suis directeur. Seule peut lui être comparée celle que j'ai envoyée en 1949 à Nuremberg pour recueillir le plus grand nombre possible de documents assemblés pour les treize fameux procès. Les Archives nationales ne possédant alors en propre aucun matériel de microfilm, j'avais pu équiper la mission grâce au concours de M<sup>11e</sup> Jeanne Vieillard, directrice de l'Institut de recherche et d'histoire des textes. M. Michel Antoine, à qui j'avais confié ce travail, s'en était acquitté avec l'érudition, le zèle et la sûreté de mains que nous lui connaissons tous. Il avait rapporté 17 000 dossiers et environ 30 000 clichés.

#### 5. ARCHIVES IMPRIMÉES.

M. Pierre Géraudel a travaillé à combler les lacunes de la série AD, qui se sont précisées depuis la publication de l'inventaire que je lui ai demandé d'établir. La série, par l'apport des 277 articles nouveaux, devient plus cohérente, mieux connue, facilement accessible; elle est de plus en plus utilisée par les lecteurs.

Ceux-ci se félicitent de l'achèvement de l'inventaire. Le tome II, portant sur les séries AD XIX à AD XX, avait vu le jour en 1955. Il comprenait en particulier les séries des journaux révolutionnaires, des affiches et des placards. Cette année M. Pierre Géraudel a pu faire paraître le tome I (*Inventaire des archives imprimées*, partie antérieure à 1945, série AD, tome I, AD+ à AD XVIII, Paris, Imp. nat., 1958, in-8°, 216 pages).

#### 6. MINUTIER CENTRAL.

Les équipes du Minutier central poursuivent inlassablement leur longue et difficile tâche. Sous la direction de M<sup>me</sup> Jurgens et de M<sup>11e</sup> Fleury, les grands inventaires s'enrichissent. C'est ainsi que 18 000 fiches nouvelles ont porté à 1 343 000 le nombre des fiches du grand fichier de la Révolution et de l'Empire.

Le répertoire de l'Histoire littéraire au xVII<sup>e</sup> siècle a également progressé avec 122 000 actes analysés, ainsi que celui de l'Histoire de la Musique tout récemment ouvert avec déjà 1 200 fiches. Quant au fichier de l'Histoire de l'Art, pour le seul xVII<sup>e</sup> siècle, il renferme environ 36 000 fiches, dont 13 000 rédigées cette année, tant aux noms des artistes qu'aux rubriques de matières et de lieux.

#### 7. Bibliothèque.

Elle est confiée aux soins attentifs de M¹¹e Édith Thomas qui a installé cette année sur les rayonnages 850 nouveaux ouvrages, acquis par voie d'achat ou de don. Je signale l'utile et intéressante réfection du double fichier auteurs et matières, commencée l'an dernier, activement poursuivie ces derniers mois, et dont le résultat sera un instrument de travail clair et précis réalisé par M™e Hubert.

#### 8. Musée de l'Histoire de France.

Le jeune conservateur, avec beaucoup d'activité et de dévouement poursuit sa tâche, sur les traces de son prédécesseur, M¹¹¹e Pernoud, que je ne saurais assez remercier de tout ce qu'elle a fait pour le Musée de l'Histoire de France. Il a terminé la présentation des salles des xv¹²e, xv¹¹¹e et xv¹¹¹¹e siècles, qui ont été inaugurées le 28 mai dernier. Il a rédigé, de ces salles, un élégant et vivant catalogue (Musée de l'Histoire de France, xv¹¹²e, xv¹¹¹¹e, xv¹¹¹¹e siècles. Paris, Imp. nat., 1958, in-8°, 100 p., 12 pl. h.-t.). C'est avec un plaisir particulier que j'ai écrit la préface de ce premier paru des fascicules — qui sera en réalité le troisième — du Catalogue général du Musée de l'Histoire de France, à la réalisation duquel travaille sans désemparer M. Jean-Pierre Babelon.

#### 9. Service éducatif.

Parmi les visiteurs de nos salles, je dois une mention particulière aux élèves de tous les ordres d'enseignement qui viennent rechercher le contact avec les documents d'histoire. Les professeurs du Service éducatif ( $M^{me}$  Setti,  $M^{11e}$  Rostagnat,  $M^{me}$  Lasfargue,  $M^{11e}$  Briot) ont eu le plaisir pendant la période scolaire d'accueillir 375 groupes, totalisant 10 311 élèves.

Mais leur activité ne se borne point à guider ces jeunes visiteurs.

C'est ainsi qu'un cinquième concours des Historiens en herbe a été organisé. Il s'adressait aux élèves de la classe de troisième de l'enseignement secondaire et aux élèves de seconde et troisième de l'enseignement technique et des cours complémentaires Il portait sur des événements du Premier Empire. Quatre-vingt-dix élèves ont participé à ce concours. Un voyage en Corse offert par Air France et un séjour d'une semaine dans cette île a récompensé les deux premières lauréates.

Parmi les installations de l'hôtel de Boisgelin que j'ai fait aménager au cours de ces dernières années se trouve une salle de cinéma. Le Service éducatif y accueille deux fois par semaine des élèves de tous les ordres d'enseignement. On y montre des films qui complètent certaines visites des salles du Musée.

Une nouvelle pochette de reproductions de documents concernant la vie quotidienne sous la Révolution a été élaborée et mise en vente. Ces pochettes ont toujours le plus grand succès : c'est ainsi que cette année, grâce aux circulaires multipliées, grâce aussi à la propagande faite par les différents journaux pédagogiques, 3 344 pochettes de reproductions de documents ont été expédiées.

#### 10. Expositions.

Comme chaque année, j'ai à vous faire connaître les titres des expositions organisées par les Archives nationales. Les unes, de dimensions réduites, ont eu pour cadre les salles du Musée de l'Histoire de France, les autres, les salons de l'hôtel de Rohan.

Les premières ont été les suivantes :

16 mai. — Documents de l'histoire judiciaire, par Mme Clémencet.

3 juin. — Quesnay, par M. Robert Marquant.

4 juillet. — Robespierre, par M. Jean-Pierre Babelon.

10septembre. — Les plus beaux plans des Archives nationales, par  $\rm M^{me}$  Boitel-Hébert et M. Le Moël.

A l'hôtel de Rohan ont été présentées les grandes expositions :

Saint-Germain-des-Prés, à l'occasion du XIV<sup>e</sup> Centenaire de la fondation de l'Abbaye, par M. Bernard Mahieu, inaugurée le 18 juin.

Charles de Foucauld, à l'occasion du Centenaire de sa naissance, par M. Jean-Pierre Babelon, inaugurée le 28 novembre.

#### 11. Le quart d'heure de culture.

M¹¹¹e Pernoud avait pris, il y a cinq ans, l'initiative de cette causerie qui, en fait, est arrivée à la demi-heure et groupe autour de nos documents, des artisans, des ouvriers, des apprentis, des employés qui, disposant d'un peu de temps après le déjeuner, viennent écouter les commentaires des conservateurs des Archives nationales. Cette année, MM. Mahieu et Babelon se sont partagé cette tâche, chaque mercredi et vendredi à 13 h. 30 et ont eu, à chaque séance, une cinquantaine d'auditeurs fidèles.

#### d. Service des stages, des plans et de la salle du public.

Ces trois services sont groupés sous l'autorité de M. le Conservateur en chef Albert Mirot, qui les dirige avec une compétence et une activité que je me plais à louer.

#### 1. STAGES.

Je n'insiste pas sur le stage technique international, dont j'ai déjà parlé au début de cet exposé à propos du rayonnement des Archives françaises à l'extérieur. Je rappelle que les deux autres stages que j'ai créés depuis mon arrivée au Palais Soubise sont celui des archivistes-paléographes et celui des archivistes des villes importantes.

Le premier continue à fonctionner, en liaison directe avec l'École des Chartes dont le directeur, M. Pierre Marot, fait partie de notre jury.

Le second, que j'ai créé en 1956, est très inégalement fréquenté en raison de la difficulté pour les municipalités de se priver de leurs archivistes pendant plusieurs mois. C'est ainsi qu'en 1958 aucune ville n'a pu envoyer son archiviste à notre stage. Mais en 1959, nous allons en recevoir sept, dont deux fonctionnaires des Archives municipales de la ville de Strasbourg et un de la ville de Colmar. Ce stage d'ailleurs n'est pas le moins utile des trois. Il permet aux archivistes des villes de recevoir une initiation paléographique qui leur est souvent indispensable. Je citerai un archiviste de ville qui, après son séjour du stage, a pu organiser dans sa ville un service éducatif et un centre de documentation (1). Lui et ses collègues ont publié des inventaires qui ont montré qu'ils avaient admirablement profité du stage.

#### 2. Plans.

Le service des plans, ou plus exactement des cartes et plans, a fourni un travail particulièrement digne d'éloges. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter le *Catalogue général des Cartes, Plans et Dessins d'architecture* (T. 1er, série N, Paris et le département de la Seine, par Monique Hébert et Jacques Thirion, Paris, Imp. nat., 1958, in-8°, xIX-428 p., 9 pl. h.-t. et 39 fig.). L'érudit y trouvera les notices les plus précises, sur les 2 256 plans, dessins ou cartes de la seule série N concernant le seul département de la Seine qui y sont analysés.

L'un de mes premiers soins en arrivant au Palais Soubise fut de doter l'historiographie française d'un catalogue des plans des Archives nationales. L'effectit squelettique de mon personnel ne me permit pas de donner suite immédiatement à ce projet, et je dus attendre 1953 pour pouvoir songer sérieusement à l'établissement de mon catalogue des 'plans. Je consultai MM. Élie Lambert, professeur à la Sorbonne, Roger Dion, professeur au Collège de France, et Pierre Lavedan, professeur à la Sorbonne. Ils voulurent bien élaborer avec mes collaborateurs et moi un type définitif de notice qui fournirait

<sup>(1)</sup> M. Lecaudé, du Havre.

tous les renseignements nécessaires, mais rien que ces renseignements. M¹¹¹e Suzanne Olivier mit sur pied le petit groupe que je m'efforçai de constituer. Lors de sa promotion si méritée au grade de conservateur-adjoint, je plaçai le groupe des plans dans le domaine de M. le Conservateur en chef Albert Mirot, qualifié principalement par sa connaissance de l'histoire et de la topographie parisiennes.

Les notices qui composent ce volume ont été rédigées par M<sup>me</sup> Monique Hébert-Boitel et M. Jacques Thirion, conservateurs, puis lorsque celui-ci eut quitté les Archives nationales, par M. Le Moël, une excellente recrue.

Mais ce travail n'aurait pu être achevé si rapidement s'ils n'avaient été secondés dans leurs travaux par quelques étudiants en géographie, vacataires à temps limité, que j'ai obtenus du Centre national de la Recherche scientifique. Je tiens à remercier très vivement pour son concours, de jour en jour plus apprécié, M. le professeur Chabot, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Paris.

A peine le tome premier de notre catalogue est-il achevé que déjà, l'équipe poursuit les analyses des plans des départements qui composeront le tome II. Ces analyses seront achevées à la fin du premier semestre 1959. A la date du ler novembre 1958 ont été analysés sur fiches les plans des départements suivants: Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Apennins, Ardèche, Ardennes, Ariège, Arno, Aube, Aude, Aveyron, Bouchesde-l'Elbe, Bouches-de-l'Escaut, Bouches-de-la-Meuse, Bouches-du-Rhin, Bouches-du-Rhône, Bouches-du-Weser, Bouches-de-l'Yssel, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Doire, Dordogne, Doubs, Dyle, Ems occidental, Ems oriental, Ems supérieur, Eure, Fier, Indre-et-Loire, Isère, Jemmapes, Léman, Loir-et-Cher, Lys, Marengo, Meuse-Inférieure, Mont-Blanc, Montenotte, Mont-Tonnerre, Deux-Néthes, soit 52 départements. Les fiches qui concernent ces départements peuvent être dès à présent consultées au service des plans. Mais il est nécessaire aussi de préparer le troisième volume de l'inventaire qui s'achèvera par cette partie départementale de la série N.

Je souhaite vivement qu'aussitôt achevé l'inventaire de cette série soit entreprise la tâche difficile de repérage de tous les plans contenus dans les autres séries des Archives nationales, telles que O 1 (Maison du Roi), O 2 (Maison de l'Empereur), F 19 (Cultes) ou F 21 (Beaux-Arts). A vrai dire, le Service des Plans a déjà fait d'intéressants sondages dans toutes ces séries.

En outre, un récolement général et un rangement de tous les plans a été fait sur les instructions de M. Albert Mirot. Il a permis de faire procéder sans délai aux réparations et aux restaurations les plus urgentes.

Il convient de rappeler à ce propos que plusieurs dépôts départementaux ont déjà publié des inventaires de leurs plans, tels les Bouches-du-Rhône, la Charente-Maritime, le Cher, la Côte-d'Or, le Doubs, l'Eure, la Gironde, le Loir-et-Cher, la Loire-Atlantique, la Lozère, le Maine-et-Loire, le Morbihan, la Moselle, le Nord, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, le Bas-Rhin, la Savoie, la Haute-Savoie, la Seine, la Seine-et-Oise, la Vienne, Alger.

### 3. SALLE DU PUBLIC.

La salle du public, qui reçoit des lecteurs de plus en plus nombreux, est présidée, le matin par  $M^{me}$  Debbasch, l'après-midi par M. Souchal, sous le contrôle de M. le Conservateur en chef Albert Mirot.

Cette année, le service de surveillance a été renforcé et j'ai pris toutes les mesures utiles pour une plus grande rapidité des communications en même temps que pour le contrôle et la vérification des documents communiqués.

J'ajoute que M. Albert Mirot vient de préparer sous une forme ronéotypée, un *Guide du lecteur* qui, conçu d'une manière succincte, donne à un chercheur venant pour la première fois travailler, dans notre salle du public, les moyens d'utiliser avec profit l'ensemble des inventaires et instruments de travail qui se trouvent à sa disposition autour de la salle.

### e. Service des renseignements et de l'information historique.

J'ai confié, il y a dix ans, ce service à M. Bernard Mahieu. Je lui ai donné comme assistants,  $M^{me}$  Debbasch, ex- $M^{11e}$  Jabraud, et M. Favier.

### 1º BUREAU DES RENSEIGNEMENTS.

La tâche première du bureau des renseignements est d'accueillir les lecteurs nouveaux, 1013 au cours de la présente année dont 264 étrangers. Les États-Unis, l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie sont les pays qui nous en envoient le plus.

Les lecteurs français peuvent en gros se répartir dans les catégories suivantes :

### I. Membres de l'Enseignement:

| a. Enseignement supérieur et C.N.R.S                              | 18 % |
|---|------|
| b. Enseignement secondaire et primaire                            | 10 % |
| II. Étudiants   | 27 % |
| III. Chercheurs effectuant des travaux personnels, mais d'intérêt |      |
| historique  | 25 % |
| IV. Chercheurs effectuant des recherches généalogiques            | 12 % |
| V. Copistes et chercheurs de catégories diverses                  | 8 %  |

Une institution nouvelle est celle de la carte de lecteur, que j'ai rendue obligatoire à la date du  $1^{\rm er}$  octobre dernier. Les cartes sont temporaires avec une validité d'un mois, non renouvelables, ou bien permanentes.

Ces cartes sont obligatoirement déposées à l'entrée de la salle du public et restituées au lecteur à son départ. L'établissement de cette carte donne lieu à l'ouverture d'un dossier de lecteur comportant certaines indications utiles, rédigées par le lecteur lui-même, sur ses titres universitaires, les travaux qu'il a publiés ou entrepris dans le passé et l'objet de ses recherches présentes.

Le bureau des renseignements continue à diriger vers les différentes sections ou services les demandes de recherches dont le nombre est sensiblement le même que celui de l'année précédente (2 521).

L'examen des sujets de travaux entrepris aux Archives nationales cette année nous permet de constater un accroissement du nombre des études d'histoire du Moyen âge, et aussi des recherches d'intérêt archéologique. Ce dernier résultat est dû sans aucun doute, à la notoriété plus grande de notre service des plans et probablement aussi à la diffusion du « Guide des recherches d'histoire de l'Art » de M<sup>11e</sup> Mireille Rambaud. On constate aussi un léger fléchissement du nombre de recherches d'histoire économique et sociale. Par contre, l'histoire politique, voire l'histoire simplement « événementielle », paraît jouir d'une faveur plus grande, principalement en ce qui concerne le xixe siècle.

## 2. LE PROBLÈME DES RECHERCHES FAITES PAR LES ARCHIVES NATIONALES.

Je voudrais m'étendre un peu sur le problème des recherches demandées aux sections et à tous les autres services des Archives nationales. Tous ceux qui ont l'habitude de travailler avec moi savent que ces recherches sont ma bête noire. Pendant vingt-cinq ans, comme archiviste de la Marine, j'ai été moi-même victime de personnes d'esprit curieux et d'intentions très pures qui me demandaient des recherches dont quelquefois elles ne venaient même pas prendre le résultat. J'ai donc adopté un certain nombre de mesures pour refouler les recherches qui n'ont pas un objet scientifique prouvé :

1º J'ai prié, il y a trois ans, M. Bernard Mahieu, de demander aux nouveaux lecteurs de justifier qu'ils ont en vue un travail scientifique et ont établi la bibliographie de leur sujet. Si les renseignements qu'ils fournissent sont insuffisants nous pouvons en inférer qu'ils ne fréquentent les Archives nationales que par simple curiosité. Dans ce cas nous leur communiquons, bien entendu, selon la loi du 7 messidor an 11, les documents nommément désignés et les inventaires consultables, mais nous ne procédons pas, dans leur intérêt, à des recherches approfondies.

En outre, j'ai interdit en principe les recherches généalogiques lorsque j'ai pu faire imprimer, en 1954, le guide de M. Jacques Meurgey de Tupigny, auquel les lecteurs n'ont qu'à se reporter.

Dans le même ordre d'idées j'ai refoulé les demandes de copies authentiques lorsque leurs auteurs ne peuvent pas établir qu'elles sont destinées à être produites au cours d'une instance judiciaire. Certains lecteurs en sollicitaient pour s'épargner des exercices paléographiques.

Ces mesures ont permis, non pas, hélas, de réduire, mais de stabiliser le nombre des recherches. Si je ne les avais pas prises, il est plus que probable que nous serions aujourd'hui submergés par un genre de travaux qui ne profitent qu'à certaines personnes au détriment de la rédaction des inventaires, qui eux sont utiles à l'ensemble des historiens. La tendance à solliciter des recherches aux Archives nationales augmente, en effet, à mesure que la curiosité pour l'histoire se répand dans le public sous l'influence de magazines spécialisés, de la radio, etc.

2º Les Archives nationales possèdent un très grand nombre d'inventaires qui ne peuvent être communiqués au public parce qu'ils ont été rédigés par les archivistes dont l'écriture n'était pas très lisible ou parce qu'ils sont établis sur fiches, ou pour toutes autres raisons. Les archivistes passent un temps relativement considérable à exploiter ces inventaires pour des recherches demandées par les lecteurs. Pour remédier à ce mal, il faudrait obtenir le transfert du texte des inventaires incommunicables sur des registres, ou sur des fiches faciles à lire et tringlées. Dans cette vue j'ai fait compléter et mettre à la disposition du public un immense fichier généalogique (100 000 pièces) établi d'après les archives de la Chambre des Comptes (série P) par un de nos collaborateurs que nous avons eu la douleur de perdre tout récemment, Jean de la Trollière.

Il y a un autre moyen d'éviter les recherches. J'ai fait microfilmer tous nos inventaires sur registres et une partie de nos inventaires sur fiches. D'autre part, un quatrième appareil de lecture va être placé dans la salle de consultation de microfilms que j'ai fait aménager cette année. Je suis donc en mesure d'inviter les lecteurs à consulter, dans cette salle, tous les inventaires qui ont été microfilmés.

Je viens de prendre cette décision, que j'espère pouvoir appliquer à partir du ler janvier prochain. La liste des inventaires microfilmés sera placée à cet effet dans la salle de lecture, à la disposition du public.

3º Un excellent moyen d'obtenir une réduction du nombre des recherches sera la reproduction par l'imprimerie des inventaires qui sont restés jusqu'à présent incommunicables.

J'ai reçu, pour cela au budget de 1958, le crédit de 6 500 000 francs nécessaire pour l'achat d'une imprimerie offset. Il m'a fallu pour cela cinq ans d'efforts. Cinq ans pour obtenir une somme qui représente une goutte d'eau dans l'océan du budget, afin de répandre dans le monde entier, par l'intermédiaire des grands instituts scientifiques et des grandes bibliothèques, des inventaires qui sont le plus souvent des chefs-d'œuvres d'érudition!

En effet, la reproduction par l'imprimerie offset aura l'avantage de permettre une diffusion des inventaires en question beaucoup plus large que la consultation par le microfilm, qui ne peut guère se faire que sur place. On tirera à quatre ou cinq cents exemplaires les inventaires restés jusqu'ici confidentiels. Bien entendu, les inventaires nouveaux des Archives nationales continueront à être confiés à l'Imprimerie nationale et tirés, comme aujourd'hui, à deux ou trois mille.

L'imprimerie offset fonctionnera au début de l'année prochaine. Il a fallu aménager d'abord le local destiné à l'abriter. Il sera prêt dans quelques jours. Il restera, chose plus difficile, à trouver comme toujours un personnel spécialisé à qui l'on ne peut offrir que des salaires très inférieurs à ceux du secteur privé.

# 3. Centre d'information de la Recherche d'histoire de France.

Les bulletins du Centre d'information de la Recherche d'Histoire de France, créé en 1954, continuent à intéresser deux fois par an les universitaires et, d'une manière générale, tous les historiens. Le bulletin nº 8, année 1957, a

paru à la fin du printemps 1958. Le bulletin nº 9 est actuellement sous presse et sera distribué dans le courant du mois de janvier, cependant que M. Georges Weill poursuit la rédaction du bulletin nº 10 que nous espérons pouvoir distribuer pour Pâques 1959.

4. Création de salles de consultation des inventaires et des microfilms.

Mon ambition aurait été de doter les Archives nationales d'une salle des inventaires établie dans les caves gothiques de l'Hôtel de Clisson, au-dessous de la salle de travail et du petit dépôt actuels. Elle aurait pu être accompagnée d'une salle de dactylographie pour les lecteurs.

Le programme que j'avais fixé à M. Musetti comprenait, en outre, l'agrandissement de la salle de travail, qui est devenue beaucoup trop petite pour le nombre sans cesse croissant de nos lecteurs : elle se serait étendue sur l'emplacement actuel du petit dépôt.

Malheureusement, j'ai dû renoncer à ces projets. Ce n'est pas seulement parce que le crédit annuel qui m'avait été accordé en 1954 grâce à M. Schmittlein, a été réduit de plus de moitié, mais parce qu'une grande salle des inventaires ne sera nécessaire qu'après trois ou quatre années de fonctionnement de l'imprimerie offset, délai nécessaire pour mettre à la disposition du public un certain nombre d'inventaires encore « confidentiels ». L'obstination des services des Finances à me refuser jusqu'à cette année le modeste crédit nécessaire à cette création, m'a obligé à abandonner mon projet.

J'espère qu'il n'est qu'ajourné et que l'imprimerie sera assez bien dotée pour que le volume de sa production nécessite l'exécution du plan que j'avais dressé.

Je me suis rabattu sur un programme conforme à nos besoins actuels. Après bien des hésitations techniques, justifiées par l'obscurité et l'humidité du local, on a pu tirer parti, comme je le demandais depuis longtemps, de la petite salle voûtée qui communique avec le bureau que j'ai affecté au Centre de recherche historique. J'en ai fait une salle de consultation des microfilms. L'ouverture de cette pièce, que les gardiens utilisaient avant mon arrivée au Palais Soubise comme dépôt de vieux papiers, et qui, pour cette raison a reçu dans le folklore des archives le nom de « curon », m'a suggéré la transformation de trois pièces voisines du passage qui fait communiquer la colonnade Est de la cour d'honneur avec la cour dite des Dépôts. J'ai fait rajeunir ces bureaux, qui vont être utilisés comme dépendances du Service des Renseignements.

# 5. Nouveaux services rendus a nos lecteurs.

Les 75 000 fiches du fichier par cotes des documents communiqués à la salle de travail, que j'ai créé en 1954, viennent d'être rangées dans les fichiers métalliques. Ceux-ci sont placés dans l'un des bureaux dont je viens de parler, et mis à la disposition du public. Ainsi le lecteur peut savoir par qui l'article qu'il demande a été consulté depuis la création du fichier.

J'ai fait établir par M. Weill deux nouveaux fichiers. L'un est un répertoire des lecteurs. Le second, qui me semble important, est un fichier méthodique des travaux effectués par les lecteurs aux Archives nationales depuis 1950.

Si l'on rapproche ces innovations de la création, en 1952, du Centre de la Recherche d'histoire de France et de son bulletin, nous croyons pouvoir dire qu'il est difficile de mieux placer les historiens sur la piste des travaux de leurs devanciers ou de leurs contemporains, de mieux leur épargner les doubles emplois, les dispersions d'efforts, les recherches inutiles, qu'on ne le fait aujourd'hui aux Archives nationales de France.

J'ajoute que je n'ai obtenu ce résultat que grâce au dévouement, à la sûreté de main, au tact de M. Bernard Mahieu, qui font l'admiration de tous ceux qui le voient à l'œuvre.

## f. RESTAURATION ET PROTECTION DES DOCUMENTS.

Bien installé dans les nouveaux locaux du bâtiment G, l'atelier de reliure et de restauration a pu moderniser son équipement (acheter en particulier un massicot électrique) et entreprendre un gros effort qui était impossible dans ses anciens locaux sombres, mal aérés et mal équipés.

Quarante et un volumes du Trésor des Chartes, les plus endommagés, ont été démontés. Leurs feuillets ont été réparés, et les reliures remplacées en maroquin plein. C'est un travail considérable si l'on songe que chaque volume a coûté vingt-six jours de travail d'un ouvrier spécialisé.

Parmi les milliers de pièces restaurées, il faut citer trente-neuf lettres du sultan du Maroc Moulay Ismaïl (1646-1727), de son fils et de hauts fonction-naires du Maghzen. Ces précieux documents appartiennent à M. Mohamed El Fasi, Ministre de l'Éducation nationale de ce pays, qui me les a confiés personnellement, en me demandant leur remise en état. Certains sont d'un haut intérêt, en particulier ceux qui traitent de la fameuse « garde noire » instituée par ce sultan, qui, comme on le sait, avait demandé en mariage, la princesse de Conti.

Ce n'est pas la première fois que l'atelier de réparation des documents travaille pour le Maroc, depuis que je l'ai créé. En effet, nous avons préservé d'une destruction menaçante vingt-trois magnifiques manuscrits coraniques du musée des Oudaïa de Rabat.

Au reste, la réputation de l'atelier est aujourd'hui bien établie hors de nos frontières. C'est ainsi que le Danemark nous a demandé, cette année, la restauration d'une importante correspondance financière du XVIII<sup>e</sup> siècle, de documents relatifs à la colonie danoise de Tranquebar, aux Indes (même époque).

Le laminator a traité 15 000 feuillets, tant des Archives nationales que des Archives départementales qui, si nous ne les avions pas traités, auraient disparu. C'est là un nombre considérable si l'on songe à la minutie de ce travail.

Le dossier militaire de Napoléon, des Archives de la Guerre, a été démonté et doté d'une magnifique reliure de style Empire, œuvre de l'atelier. Il contient plusieurs centaines de pièces intéressant sa carrière, de l'Ancien Régime au retour de l'île d'Elbe.

Enfin, l'atelier a sauvé différents lots de documents sinistrés : des livres des Archives de la Seine, et quarante-six volumes de la commune d'Anduze (Gard) qui avaient particulièrement souffert des récentes inondations.

Doté d'un matériel nouveau et de locaux confortables, confié à dix-huit excellents spécialistes (ils étaient cinq en 1948), l'atelier de reliure et de restauration des documents peut aborder un peu plus facilement la tâche écrasante qu'il doit encore accomplir.

Il est vrai qu'un tiers de son effectif est rétribué sur fonds de concours départementaux et ne peut être distrait de la réparation des documents envoyés de province.

Je n'ai qu'à me louer des remarquables services des ouvriers et ouvrières de l'atelier de reliure et de restauration que j'ai recrutés avec l'inappréciable concours de M<sup>11e</sup> Rumeau et qui sont admirablement dirigés par M. Fillon, sous l'autorité de M. le Conservateur Pierre Durye. Tous ces jeunes gens mériteraient d'être félicités. Certains de nos relieurs, notamment, sont de véritables artistes. Nos restaurateurs font de véritables miracles, parvenant à sauver des documents qui nous parviennent quasiment en poussière. Je dois une mention particulière à M<sup>11e</sup> Sauçois qui travaille comme une fée, parvenant à isoler et à transférer un texte qui a perdu tout support apparent.

Dans l'ordre de la protection des collections, onze mille cartons ont été achetés cette année.

## V. Archives départementales.

Les Archives départementales font des progrès constants, tant sous le rapport de leur activité scientifique que pour leur installation matérielle, qui a laissé longtemps à désirer.

Ces progrès sont dus pour une grande part au dévouement de MM. les Inspecteurs généraux Marcel Baudot et Guy Duboscq, qui multiplient les inspections et en reviennent avec des rapports très étudiés, non seulement sur les dépôts départementaux. mais sur les archives communales et hospitalières les plus importantes.

Le tableau des inventaires et répertoires publiés ou achevés cette année figure en annexe au présent rapport. Il montrera que l'activité scientifique des directeurs départementaux est digne de leurs traditions déjà séculaires de labeur.

Ils ont d'autant plus de mérite à avoir accompli ces travaux scientifiques que la partie administrative de leur tâche est de plus en plus lourde et complexe. Leur rôle de conseillers culturels des Préfets prend chaque jour plus d'importance. Les éléments nouveaux qui sollicitent leur activité : services éducatif, centres de documentation administrative, économique et sociale, ateliers de microfilms, leur imposent des tâches supplémentaires.

Pour ne parler que des services éducatifs, ils ont reçu près de 37 000 élèves en 1958. En ajoutant ce chiffre à celui des élèves qui ont visité les Archives nationales, on constate que près de 50 000 adolescents ou enfants ont pris dans nos dépôts parisiens ou départementaux contact avec le passé de leur pays.

Pour permettre à nos directeurs départementaux de faire face à des tâches si variées et si lourdes, il faudrait multiplier le nombre de leurs adjoints. Je l'ai fait passer en dix ans de 7 à 35, mais c'est encore très insuffisant : le directeur devrait être secondé par un conservateur dans presque tous les départements, dans les plus importants par quatre ou cinq.

Nous nous efforçons également de simplifier la tâche si lourde de nos collaborateurs des départements. C'est ainsi qu'une circulaire du 22 mai 1958 les a invités à uniformiser la cotation des documents de leurs dépôts en supprimant les exposants, en réduisant les cotes très lourdes et en prohibant les chiffres romains. Les cotes seront donc plus lisibles pour leur personnel de service.

Plus importante est la publication du tome II du Code des Archives de France dont il a été question plus haut. Il contient les textes relatifs à l'organisation technique des Archives départementales.

Ce volume, qui est surtout l'œuvre de M. Emmanuel Poulle, a le double avantage de présenter, sous une forme commode, les textes dont les archivistes ont le plus souvent besoin, et de rendre beaucoup plus praticables les publications antérieures de même nature.

On y a inséré, en effet, à côté du texte complet des documents usuels, une liste chronologique de toutes les circulaires et instructions concernant le service des Archives départementales, communales et hospitalières, de 1931 (date de la seconde édition du règlement des archives départementales) à 1957.

C'est une innovation par rapport aux recueils précédents qui n'étaient composés que d'un choix de textes, même dans la liste chronologique.

D'autre part, une table alphabétique où l'analyse a été poussée aussi loin que possible, renvoie non seulement au volume, mais aux recueils de 1884 et de 1931. (Le volume de 1884 est pourvu d'une table qui a toujours semblé insuffisante et celui de 1931, d'ailleurs excellent, n'en comportait aucune.)

\* \*

Enfin, nos dépôts départementaux sont en train de faire en quelque sorte peau neuve : près de la moitié d'entre eux viennent d'être reconstruits, modernisés ou agrandis, ou sont sur le point de l'être, comme le montrent la carte et le tableau publiés en annexe au présent rapport.

Je ne saurais trop remercier MM. les Préfets et les Conseillers généraux qui, répondant à mon appel, nous ont procuré les moyens de réaliser cette grande œuvre.

Nous entrons dans la période où la campagne que nous avons menée, mes collaborateurs et moi, commence à porter ses fruits. Pour en donner une idée à la Commission, je me bornerai à reproduire ici le calendrier des inaugurations auxquelles MM. les Préfets m'ont demandé d'assister d'octobre dernier à mars prochain :

Isère: 19 octobre;

Indre-et-Loire: 6 décembre;

Loiret : 29 janvier; Creuse : février; Dordogne : mars.

A Tours, j'ai eu la satisfaction de voir, l'autre jour, que grâce à M. Michel Debré, garde des Sceaux, conseiller général d'Indre-et-Loire, à M. Julien, préfet de ce département, à M. Desaché, président du Conseil général, à M. Tribut, maire de Tours, tout le programme que j'avais tracé a été réalisé : non seulement la construction d'un dépôt admirablement conditionné, mais, pour ce faire, l'achat d'un terrain qui sera transformé prochainement grâce au talent des jardiniers tourangeaux, en l'un des paysages historiques les plus curieux de France. Le « mur normand », c'est-à-dire le rempart de Caesaro-dunum en sera le fond et à ses pieds régnera un jardin gallo-romain, près d'une poterne où se voit encore la trace des ornières des chars antiques. Un podium sera établi où l'on produira des spectacles évocateurs de la Romania. C'est un exemple des résultats que peut obtenir, sous les rapports de l'urbanisme et du tourisme, une politique hardie de rénovation des Archives de France.

Tous ces dépôts sont installés dans les conditions les plus modernes : nos collègues étrangers qui les visitent ne cachent pas qu'ils leur font envie. Le dernier numéro d'*Archivum* consacré aux bâtiments a montré que la France est en tête pour la rénovation des bâtiments d'archives et que ses innovations font école à l'étranger.

Des dépôts encore plus vastes et mieux agencés que ceux que je viens d'énumérer sont en gestation. En mai dernier, j'ai eu la satisfaction de voir s'élever les premières assises des Archives départementales du Nord (35 km), l'un des plus grands dépôts de France et même d'Europe. Ces jours derniers j'ai reçu des photographies qui montrent les fondations du dépôt de la Seine-Maritime. Celui-ci fera partie d'une grande cité administrative que l'on construit sur la rive gauche de la Seine. Cette ville nouvelle ne fera bien entendu aucun tort au Rouen médiéval de la rive droite. Ainsi la capitale de la Normandie montrera en face de la cité des XIIIe et xve siècles une ville du xxe, d'une beauté bien différente, mais réelle. Le beffroi de cette dernière sera une tour haute de plus de 50 mètres. Elle contiendra le dépôt de la Seine-Maritime, constitué par 40 kilomètres de rayonnage.

Ces jours derniers, j'ai reçu encore de bonnes nouvelles de deux de nos départements.

Le premier est l'Yonne, l'un des quatre ou cinq qui n'avaient pu jusqu'à présent suivre le mouvement de rénovation des Archives françaises. Le préfet, M. Maurice Picard, me donne l'espoir qu'un vote de principe sera obtenu du Conseil général au commencement de l'année prochaine.

Le second n'est pas moins que le département de la Seine.

La rénovation et l'extension des Archives du département de la Seine et de la ville de Paris sont une chose qui me tient particulièrement à cœur et pour laquelle je lutte depuis près de dix ans. Mes espérances vont enfin se réaliser grâce à l'énergie de MM. Émile Pelletier et Jean Benedetti, et de leur adjoint, M. Roger Sicard. L'avant-projet, qui a été confié à un grand artiste, M. Albert Laprade, membre de l'Institut, sera exécuté dès qu'on aura

déplacé un service qui nous gênait jusqu'à présent, c'est-à-dire dans un an. Il y a tout lieu d'espérer en effet que le département de la Seine et la ville de Paris, dont la sollicitude pour les intérêts de l'esprit sont bien connus, voteront une mesure devenue indispensable, tant pour l'administration que pour l'histoire. Ainsi le local élevé après la Commune sur le quai Henri-IV, aujourd'hui insuffisant à tous égards, sera remplacé par un édifice digne du « paysage offert par les dieux » dont parlait l'autre jour M. Jacques Bordeneuve, en présentant la maquette de cette Cité internationale des Arts, qui, grâce à ses efforts, commencera bientôt à s'élever sur la même rive de la Seine, un peu en aval.

N'est-il pas consolant de penser qu'aux quatre coins du territoire, s'élèvent, en fer et en béton, des preuves de l'attention que depuis dix ans la France prête, malgré les difficultés de toute nature, à ses titres historiques, au souvenir de son grand passé.

### ANNEXE 1

## Inventaires et guides des Archives nationales publiés ou élaborés en 1958

Au cours de l'année 1958, 96 inventaires ou guides ont été terminés ou sont en cours de réalisation contre 80 en 1956 et 92 en 1957.

Le tableau suivant indique la répartition de ces inventaires entre les Sections.

|                               | Inventaires<br>terminés | Inventaires<br>en cours | Inventaires<br>publiés<br>ou en cours<br>d'impression |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| Section ancienne              | 6                       | 13                      | 5   |
| Section moderne               | 6                       | 20                      | 3   |
| Sous-section contemporaine    | 5                       | 9                       |   |
| Section des services nouveaux | 24                      | 14                      | _   |
| Service des plans             | 1                       | 1                       | 1   |
|                               | 42                      | 54                      | 9   |

Parmi les inventaires terminés, 7 ont été publiés et 2 sont en cours d'impression.

### I. Inventaires publiés

- Inventaire des archives imprimées (partie antérieure à 1945 : série AD), t. I (AD + à AD XVIII), par P. Géraudel. Paris, Impr. nat., 1958, in-8°, 216 pages.
- 2. État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et administrations qui en dépendent (série F, BB Justice et AD XIX), par E. Guillemot et S. Clémencet-Vitte, t. III, fasc. 2, F<sup>22</sup> à F<sup>90</sup>. Paris, Impr. nat., 1957, in-8°, p. 239-467.
- Guide des recherches dans les fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime, par G. Vilar-Berrogain. Paris, Impr. nat., 1958, in-8°, 388 p.
- 4. Musée de l'Histoire de France : salles consacrées aux xvie, xviie et xviiie siècles, catalogue, par J.-P. Babelon. Paris, Impr. nat., 1958, in-8°, 100 p., 12 pl. h. t.
- Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime par M. Antoine, H. Buffet, S. Clémencet, Ferréol de Ferry, M. Langlois, Y. Lanhers, J.-P. Laurent, J. Meurgey de Tupigny. Paris. Impr. nat., 1958, in-8°, XIII-417 p.
- 6. Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture, t. I, série N (Paris et département de la Seine), par M. Hébert et J. Thirion. Paris, Impr. nat., 1958, in-8°, 428 p., 6 pl. h. t., 20 fig.
- 7. La série d'Extrême-Orient du fonds des Archives coloniales conservé aux Archives nationales (registres C¹ 1 à C¹ 27), par F. de Ferry. Paris, Impr. nat., 1958, in-8°, 208 p.

# Inventaires et guides des Archives nationales publiés ou élaborés en 1958

- 1.  $X^2A$  9317 à 9324b. Lettres écrites et reçues par le Parlement (1376-1596). Inventaire par M. François et  $M^{me}$  Clémencet.
- 2. JJ 87-88 (Régence de Charles, duc de Normandie et dauphin, 1359-1360). Inventaire par  $\rm M^{me}$  Clémencet.
- 3. AF II 43 à 100 (Comité de Salut public), vol. 2. Inventaire par M. Bouloiseau et  $\rm M^{11es}$  Robinet et Dusser.
- D III 1 à 308 (partie départementale). Inventaire par MM. Reinhard, Dunois, Fayet et M<sup>11e</sup> Bosseur.
- BB 18 2177 à 2264 (Dossiers de la Division criminelle du Ministère de la Justice sous la III<sup>e</sup> République, années 1901-1903). Inventaire par M<sup>IIe</sup> Chaumié.
- AJ 30 1 à 336 (Fonds d'Alsace-Lorraine, administration militaire [1914-1918]; service général d'Alsace-Lorraine [1918-1934]). Inventaire par M<sup>11es</sup> Coutant et Claudel.
- 7. F $^{12}$ 5080 à 5300 (Légion d'Honneur. Table alphabétique sur fiches). Inventaire par  $\rm M^{11e}$  Claudel.
- 8.  $F^{17}$  2856 à 2888² (Correspondants du Ministère de l'Instruction publique). Table alphabétique sur fiches par  $M^{11e}$  Noël.
- 9. Catalogue du Musée de l'Histoire de France. Salles consacrées aux xvie, xviie et xviiie siècles. Catalogue par M. J.-P. Babelon.
- 10. Inventaires concernant les fonds privés de la Révolution et de l'Empire conservés aux Archives nationales 27 AP à 37 AP, par les conservateurs de la Section des services nouveaux.
- 11. F<sup>21</sup> (Dossiers provenant du Bureau de la musique, des spectacles et de la radiodiffusion). Inventaire par M<sup>11e</sup> Élisabeth Dunan.

### ANNEXE II

Nouvelles acquisitions procurées aux Archives nationales par le Service des Achats et les Services des Archives privées

Ces deux services se sont enrichis en 1958 de 92 nouveaux fonds par achats, dons ou dépôts.

### Achat de documents.

Les achats (45) ont été un peu moins nombreux que les années précédentes à cause de la montée rapide et constante des prix des marchés français et étrangers. Il est donc indispensable d'augmenter les crédits à cet effet pour conserver un rythme d'acquisitions satisfaisant.

Signalons parmi les principaux achats :

Papiers du Cardinal Dubois (xvIIe-xvIIIe).

Mémoires inédits et correspondance reçue par le conventionnel Lamarque.

Lors de la dispersion à Londres, en février 1958, des archives du général Donatien de Rochambeau, les Archives nationales ont pu racheter une importante partie de la correspondance adressée à Rochambeau par ses officiers, des dossiers sur la vie économique de Saint-Domingue pendant l'expédition de 1802-1803 et surtout un plan cadastral et un ensemble de cartes sur cette île.

Une grande partie des archives de Paulze d'Ivoy, préfet sous la Restauration.

Papiers de l'ingénieur des Ponts et Chaussées et architecte Pion et de son fils : important ensemble de projets, comptes, correspondances et plans concernant des travaux faits à Paris et dans les départements bretons au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième important lot d'archives de Gabriel Astruc, éditeur de musique, imprésario et directeur du théâtre des Champs-Élysées a été acheté.

Correspondance de l'intendant de Richelieu Jean de Laborde avec sa femme.

Minutes de lettres de Bouchotte à l'armée de la Moselle (1793-1794).

Notes personnelles de Pichegru (1794-1798).

Correspondance de Robert Lindet avec son frère (1791-1798) [entrée 1376].

Dossier sur le désarmement des sections de Paris (vendémiaire-nivôse an IV).

Archives de Coquebert-Montbert, haut fonctionnaire des affaires étrangères sous l'Empire, notamment en Hollande et en Rhénanie.

Correspondance des frères Magnan, inventeurs et fabricants de machines à tisser (début xixe s.).

Partie des archives du préfet Alban de Villeneuve (1815-1830).

Dossier de correspondance reçue par le général Rapatel, commandant l'armée d'Algérie (1835-1836).

Importante correspondance adressée par Napoléon III au maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie.

Correspondance adressée par Garnier-Pagès à un ami (1844-1869).

#### Pièces de musée.

Une des plus précieuses chartes de Charles le Chauve a été achetée et donnée aux Archives départementales du Nord.

Lettres de rémission accordées par Jeanne d'Albret, Henri de Navarre et Henri de Condé au comte de Montgommery pour faits de guerre (1570).

Convocation signée par le futur Henri IV à la première Assemblée des Églises réformées de France à Montauban (1584).

Dernière lettre écrite de prison par Romme à sa femme.

Original de la pacification de La Jaunaye pendant les guerres de Vendée (février 1795).

Codicille autographe au testament de Louis-Philippe.

### Dons ou dépôts.

Ils ont intéressé presque uniquement les xixe et xxe siècles.

Un second versement des papiers Corra a apporté une masse de papiers intéressant l'histoire de la Société positiviste internationale et le positivisme en général.

Les papiers X. de la Rochefoucauld sont précieux pour l'histoire de l'Action populaire et du Cercle de l'Union.

Un complément au fonds de l'ambassadeur de Robien a apporté notamment le journal du diplomate en Russie de 1917 à 1945.

L'histoire de la médecine trouvera des éléments intéressants dans les papiers du docteur Ch. Auzoux (1797-1880) inventeur des modèles anatomiques démontables.

Aux papiers Marchand déjà versés, sont venus s'adjoindre les cahiers de route du lieutenant Largeau, son compagnon à Fachoda.

Trois fonds concernant les papiers d'érudits contemporains (Vidier, Ritter, Georges Mathieu) ont enrichi nos collections. Ceux de Georges Mathieu déposés par l'École des Chartes étaient accompagnés d'un lot de pièces du moyen âge et de l'Ancien Régime légué à l'École par différents érudits.

L'histoire politique et intellectuelle de la IIIº République trouvera beaucoup de renseignements à partir des papiers de Marcel Abraham, ancien directeur du Cabinet de Jean Zay.

Les archives de la Société de secours mutuel « Le Pélican », de 1821 à nos jours, constituent un fonds précieux pour l'histoire sociale parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais c'est incontestablement le fonds Daru (correspondance et bibliothèque) qui a constitué le versement le plus important parmi les acquisitions de cette année.

### ANNEXE III

# Inventaires et répertoires d'Archives départementales publiés ou élaborés en 1958

### I. Publications distribuées

| The second second  |  |
|--------------------|--|
| CÔTE-D'OR          | R.N. de la série C, t. IV (C 7558 à 11417 et supplément), par J. Salvini, E. Nolin, G. Ruellet, J. Richard, 72 p.  |
| ILLE-ET-VILAINE    | R.N. de la sous-série 12 Tb (Publications périodiques),<br>par M <sup>me</sup> Y. Marceil, 150 p.  |
| LOIRE (HAUTE-)     | R.N. de la série B, par H. Boullier de Branche, B. Jarry et M <sup>11e</sup> S. de Saint-Exupéry, 139 p.   |
| LOIRE-ATLANTIQUE   | R.N. des registres paroissiaux antérieurs à 1793,<br>par H. de Berranger, 37 p.  |
| LOIRE-ATLANTIQUE   | <ul> <li>I. S. des archives communales (série E suppl.), arrondissement de Saint-Nazaire, t. I<sup>er</sup>, par E. Gabory,</li> <li>S. Canal et H. de Berranger.</li> </ul> |
| LOZÈRE             | R. N. de la sous-série 3 E (Minutes notariales), t. II,<br>par H. Boullier de Branche, R. Daucet, G. Dumas,<br>B. Bardy, 125 p.  |
| MORBIHAN           | I. S. de la série E. suppl., Index alphabétique du<br>t. V, 2º partie (nº 808 à 1595), 246 p.  |
| PYRÉNÉES (BASSES-) | R. N. de la sous-série 4 E (Registres paroissiaux), par P. Bayaud, 76 p.   |
| RHIN (BAS-)        | I. S. de la série J, t. I er (I J à 37 J), par FJ. Himly, 531 p.   |
| SEINE-ET-OISE      | I. de la série F, par F. Giraud, 74 p.   |
| VENDÉE             | I. S. de la sous-série I E (Familles et seigneuries),<br>t. I <sup>er</sup> (lettres A et B), par P. Lanco et R. de Saint-<br>Jouan, 321 p.                                  |
| I                  | I. Épreuves examinées  |

| AUDE             | R. N. des archives communales de Limoux, antérieures à 1790. |
|------------------|--|
| BOUCHES-DU-RHÔNE | R. N. de la sous-série 2 H (fonds de Montmajour)·            |
| CHARENTE         | I. S. de la série G.   |
| CÔTE-D'OR        | R. N. de la série C (Introduction et tables).                |
| DORDOGNE         | R. N. de la sous-série 2 E.                                  |
| MEUSE            | I. S. de la série H.   |
| OISE             | R. N. de la série Q.   |
| SEINE-ET-OISE    | R. N. de la série L.   |
|                  | R. N. des minutiers notariaux.                               |

TARN..... R. N. de la série M (sous-séries 1 M à 3 M).

TARN-ET-GARONNE.... R. N. de la sous-série 5 E. VAR..... R. N. de la série L. VAUCLUSE..... R. N. de la série O. VENDÉE..... R. N. de la série L.

### III. Manuscrits examinés

ALPES (HAUTES-)..... R. N. des papiers Jacquemet (F 3415-3475).

ALPES-MARITIMES..... R. N. de la série S. BELFORT..... I. de la série G.

CORSE..... I. des « Atti fatti in visita ».

CÔTE-D'OR..... Introd. au fonds des États de Bourgogne.

DRÔME.... R. N. de la série U.

MARNE..... I. S. des sous-séries 21 H et 22 H.

MEUSE..... R. N. de l'état civil.

OISE..... R. N. des archives hospitalières de Noyon.

RHÔNE.... R. N. de la série G (1 G à 10 G).

SAVOIE (HAUTE-)..... R. N. de la série L.

### IV. Répertoires des départements mis en service sous forme dactylographiée

AISNE..... Minutes Lecocq, d'Iviers, et Desvereux, d'Hirson. AISNE.....

Versements judiciaires effectués en 1955 aux Archives

départementales. ALPES-MARITIMES..... Archives communales de Roure.

ALPES-MARITIMES..... Minutes Hugues, de Vence.

R. N. des sous-séries 8 F, 17 F, 26 F, 27 F, 28 F, 9 J.

DRÔME..... Fonds de Suarez d'Aulan.

LOIR-ET-CHER..... Série X.

LOIR-ET-CHER..... Série U (Tribunaux de Blois, Romorantin, Vendôme).

LOIR-ET-CHER..... Minutes Bouhin, de Chitenay.

LOIR-ET-CHER..... Bourse du travail de Blois et organisations annexes.

LOIRE-ATLANTIQUE.... Fonds Billaud.

MEUSE..... Série Q, 2<sup>e</sup> supplément.

RHIN (HAUT-).... Série C, articles C 1156-1178 (plans des finages du cours du Rhin dressés par ordre de l'Intendant

d'Alsace).

VENDÉE..... Sous-séries 17 à 21 J. YONNE..... Série Z (Sous-préfectures).

YONNE..... Sous-séries 5 N et 6 N (Bâtiments et mobilier dépar-

tementaux).

### ANNEXE IV

# Services éducatifs d'archives des départements pendant l'année scolaire 1957-1958

Vingt-cinq Services éducatifs ont fonctionné au cours de l'année scolaire 1957-1958 (soit 5 de plus que l'année précédente) : Aisne, Basses-Alpes, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Indre, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Oise, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Tarn-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne. — Neuf autres sont en place pour l'année scolaire 1958-1959.

## Statistique de la fréquentation :

| Aisne              | 451      |
|--------------------|----------|
| Basses-Alpes       | 480      |
| basses-Alpes       | 530 env. |
| Aube               | 924      |
| Aude               | 2 730    |
| Bouches-du-Rhône   |          |
| Cantal             | 2 696    |
| Finistère          | 300 env. |
| Haute-Garonne      | 4 621    |
| Gers               | 1 024    |
| Gironde            | 902      |
| Hérault            | 1 159    |
| Indre              | 500 env. |
| Mayenne            | 572      |
| Meurthe-et-Moselle | 1 159    |
| Meuse              | 604      |
| Moselle            | 2 801    |
| Oise               | 593      |
|                    | 1.457    |
| Puy-de-Dôme        | 1 133    |
| Bas-Rhin           | 460 env  |
| Rhône              | 511      |
| Seine-Maritime     |          |
| Seine-et-Marne     | 200 env. |
| Tarn-et-Garonne    | 705      |
| Vienne             | 903      |
| Haute-Vienne       | 1 863    |
|                    |          |
| Total              | 31 077   |
|                    |          |

(Soit une augmentation de 11 970 par rapport à l'année précédente.)

### ANNEXE V

# Expositions organisées en 1957-1958 par les Services départementaux d'Archives

| AISNE            | Histoire et archéologie de l'Aisne (aux Archives départementales).  |
|------------------|---|
| ALPES (HAUTES-)  | Le Bassin de Gap (au Musée municipal).  |
| BOUCHES-DU-RHÔNE | Documents d'histoire aixoise (à l'annexe d'Aix des Archives départementales).   |
| CALVADOS         | Documents sur l'époque de la Régence (au lycée Malherbe de Caen).   |
| CANTAL           | Exposition historique du Cantal (aux Archives départementales).   |
| CÔTES-DU-NORD    | Bicentenaire de la bataille de Saint-Cast (à Saint-Cast).   |
| DRÔME            | Exposition scolaire de documents d'histoire locale (à Romans).  |
| GARONNE (HAUTE-) | L'Armée révolutionnaire de la Haute-Garonne (aux Archives départementales).   |
| LOT              | Expositions scolaires de documents d'histoire locale (aux Archives départementales).  |
| LOZÈRE           | La Révolution et l'Empire en Lozère.  |
| MAINE-ET-LOIRE   | Documents des xve et xvie siècles (au Musée des Archives départementales).  |
| MEUSE            | Documents d'histoire meusienne (à Bar-le-Duc,<br>Commercy et Nancy).  |
| NORD             | France-Belgique.  |
| SEINE-ET-MARNE   | Plusieurs expositions pour le public scolaire : le xvie siècle; l'Intendant et la vie de la province; l'Agronomie en Gâtinais au xviiie siècle; la Commune; les Documents de la préhistoire et de l'histoire. (aux Archives départementales). |
| DEUX-SÈVRES      | Fontanes et son temps (aux Archives départementales).   |
| TARN-ET-GARONNE  | Lefranc de Pompignan et l'Académie de Montauban (aux Archives départementales).   |

### ANNEXE VI

## Bâtiments des Archives départementales

### 1° Constructions neuves terminées:

Bâtiment des Archives départementales de l'Isère (inauguré le 19 octobre 1958). Bâtiment des Archives départementales d'Indre-et-Loire (inauguré le 6 décembre 1958).

Bâtiment des Archives départementales du Loiret (sera inauguré le 29 janvier 1959).

Bâtiment des Archives départementales de la Creuse (sera inauguré le 19 février 1959).

Bâtiment des Archives départementales de la Dordogne (à inaugurer au cours du premier semestre 1959).

### 2° Constructions neuves en cours:

Bâtiment des Archives départementales de l'Oise (inauguré en 1959).
Bâtiment des Archives départementales du Haut-Rhin (achevé en 1959).
Bâtiment des Archives départementales du Nord (achevé en 1959).
Bâtiment des Archives départementales de la Seine-Maritime (achevé en 1960).
Bâtiment des Archives départementales de la Loire (achevé en 1960).
Bâtiment des Archives départementales d'Oran (achevé en 1960).

# 3° Modernisation complète d'anciens bâtiments ou extensions :

Bâtiment des Archives départementales de Seine-et-Oise (2° tranche de travaux).

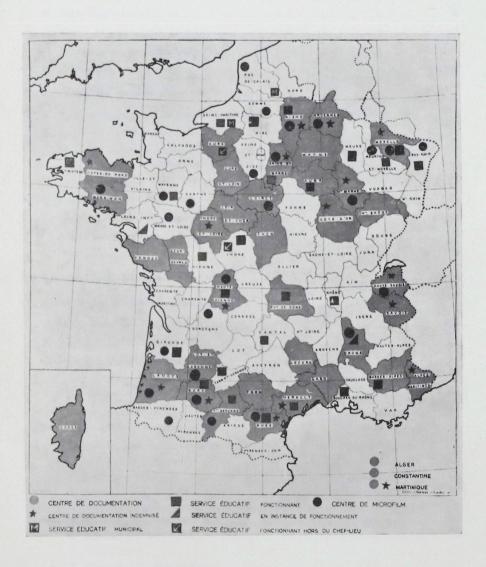
Bâtiment des Archives départementales de Charente-Maritime (en cours).

Bâtiment des Archives départementales de la Loire-Atlantique (extension en cours).

Carte des dépôts d'Archives départementales dont la modernisation, la construction ou la reconstruction a été décidée ou réclamée de 1949 à 1958



# Carte des centres de documentation, des centres de microfilm et des services éducatifs des Archives départementales



# TABLE DES MATIÈRES

|      |   | Pages    |
|------|---|----------|
| I.   | Rayonnement extérieur des Archives françaises.  |          |
|      | A. Stage technique international  | . 5      |
|      | B. Table ronde des Archives   |          |
|      | C. Visites de personnalités étrangères  | . 7      |
|      | D. Échange d'archives franco-allemand   |          |
|      | E. Expositions franco-étrangères  |          |
| II.  | Ensemble des services d'archives français.  |          |
|      | A. Application du statut du personnel scientifique des Archives de France   | 9        |
|      | B. Statut des documentistes-archivistes   |          |
|      | C. Nouveaux statuts du personnel scientifique des Archives des Ministères des Affair étrangères, de la Guerre et de la France d'outre-mer | es<br>11 |
|      | D. Organisation des Archives d'Algérie  | 12       |
|      | E. Reconstitution des fonds et collections des Archives sinistrées pendant la guerre  | e. 13    |
|      | F. Code des Archives de France  | 13       |
|      | G. Missions des Archives de France  | 14       |
|      | H. Personnel  | 15       |
| III. | . Activités de la Direction des Archives de France  | 16       |
| IV.  | . Activités des Archives nationales.  |          |
|      | A. Résultats d'ensemble   | 18       |
|      | B. Les bâtiments  | 18       |
|      | C. Le travail des sections :  |          |
|      | a. Section ancienne   | 22       |
|      | Service des sceaux  | 25       |
|      | b. Section moderne  | 26       |
|      | Sous-section contemporaine.   | 29       |
|      | c. Section des services nouveaux :  | 31       |
|      | 1. Archives économiques   | 32       |
|      | 2. Archives privées   | 32       |
|      | 4. Microfilm et photographie.   | 33       |
|      | 5. Archives imprimées   |          |
|      | 6. Minutier central   | 35       |
|      | 7. Bibliothèque   |          |
|      | 8. Musée de l'Histoire de France  | 35       |
|      | 9. Service éducatif   |          |
|      | 10. Expositions   | 36       |
|      | 11. Le Quart d'heure de culture   |          |
|      |   | 65       |

| P  | ages |
|--|------|
| d. Services des stages, des plans et de la salle du public :   |      |
| 1. Stages  | 37   |
| 2. Plans   | 37   |
| 3. Salle du public   | 39   |
| e. Service des renseignements et de l'information historique :   |      |
| 1. Bureau des renseignements   | 39   |
| 2. Le problème des recherches faites par les Archives nationales   | 40   |
| 3. Centre d'information de la recherche d'Histoire de France   | 41   |
| 4. Création de salles de consultation des inventaires et des microfilms  | 42   |
| 5. Nouveaux services rendus à nos lecteurs   | 42   |
| f. Restauration et protection des documents  | 43   |
|  |      |
| V. Archives départementales.   | 44   |
| Annexe I. Inventaires et guides des Archives nationales publiés ou élaborés en 1958  | 49   |
| Annexe II. Nouvelles acquisitions procurées aux Archives nationales par le Service des achats et le Service des Archives privées :               |      |
| 1. Achats de documents   | 51   |
| 2. Pièces de musée   | 52   |
| 3. Dons ou dépôts  | 52   |
| Annexe III. Inventaires et répertoires d'Archives départementales publiés ou élaborés en 1958 :  |      |
| 1. Publications distribuées  | 53   |
| 2. Épreuves examinées  | 53   |
| 3. Manuscrits examinés   | 54   |
| 4. Répertoires des départements mis en service sous forme dactylographiée  | 54   |
| Annexe IV. Services éducatifs d'archives des départements pendant l'année scolaire 1957-<br>1958   | 55   |
| Annexe V. Expositions organisées en 1957-1958 par les services départementaux d'Archives   | 57   |
| Annexe VI. Bâtiments des Archives départementales  | 59   |
| Carte des dépôts d'Archives départementales dont la modernisation, la construction ou la reconstruction a été décidée ou réclamée de 1949 à 1958 | 61   |
| Carte des centres de documentation, des centres de microfilm et des services édu-  | 62   |

